



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel national relatif au rapport d'opération d'archéologie préventive

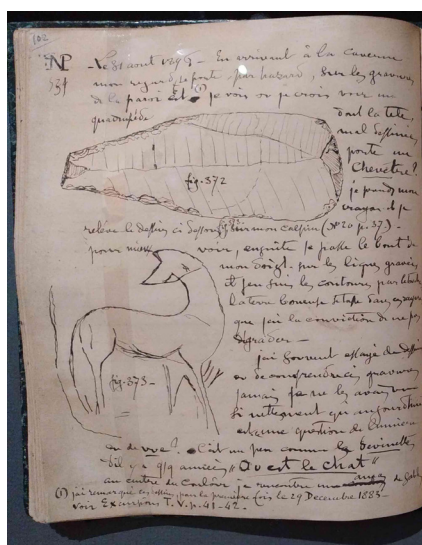


2025

© Ministère de la Culture, octobre 2025

Photos de couverture Christophe Tufféry.

Introduction



Grotte de Pair Non Pair (Prignac-et-Marquamps, Gironde). Carnet de fouille de François Daleau, sur lequel il identifie le premier cheval gravé, le 31 août 1896. Photo Christophe Tuffery.

Le *Référentiel national relatif au rapport d'opération d'archéologie préventive* a été élaboré par la direction générale des patrimoines et de l'architecture afin de mettre en œuvre les dispositions de l'article R.546-5¹ du code du patrimoine pour ce qui concerne les opérations archéologiques préventives.

L'objectif est d'harmoniser sur l'ensemble du territoire national le contenu, la présentation et les modes de transmission des rapports d'opération d'archéologie préventive ainsi que les règles d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement des données scientifiques de l'archéologie mises au jour ou créées lors de l'opération. Il doit ainsi permettre à l'ensemble des opérateurs d'archéologie préventive de communiquer aux services d'archéologie du ministère de la Culture (Drac, Dac et Drassm) les rapports d'opération d'archéologie préventive dans les mêmes conditions. La mise à disposition et la consultation de ces rapports, qui font partie des données scientifiques de l'archéologie, par les chercheurs doit également être facilitée.

Le référentiel national est publié à la suite d'une concertation avec les représentants des opérateurs d'archéologie préventive (Inrap, services habilités de collectivités territoriales, organismes agréés) menée pendant 11 mois. Des expérimentations ont également été réalisées.

Le référentiel national est mis en oeuvre pour les opérations d'archéologie préventive prescrites à compter du 1er novembre 2025 dans les territoires suivants : Corse, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Martinique, Mayotte, Occitanie, Pays de la Loire, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que pour le domaine public maritime et la zone contiguë.

Il a vocation à s'appliquer à terme à l'ensemble du territoire national et sera mis à jour en fonction de l'évolution des pratiques de l'archéologie et du développement des outils de gestion, des systèmes d'information ainsi que des vocabulaires dédiés.

¹ Article R.546-5 du code du patrimoine : « Les normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement des données scientifiques issues des opérations archéologiques ainsi que les normes de contenu, de présentation et de transmission du rapport d'opération sont définies par arrêté du ministre chargé de la culture. »

Table des matières



7	Chapitre I — Organisation du rapport d'opération
7	1 Page de titre
7	2 Sommaire
8	3 Première section : identification et localisation de l'opération
10	4 Deuxième section : méthode et résultats de l'opération
12	5 Bibliographie, tables des illustrations et annexes
13	6 Troisième section : les inventaires
14	Chapitre II — Forme du rapport d'opération et modalité de transmission à l'État
17	Chapitre III — Structuration et modalité de transmission à l'État des documents liés au rapport d'opération
17	1 Notice scientifique
17	2 Inventaires simplifiés de la troisième section du rapport d'opération
18	3 Inventaire détaillé des données scientifiques de l'opération
19	4 Inventaire des contenants
21	5 Liste des parcelles et des propriétaires
22	6 Données spatiales géoréférencées
23	7 Synthèse : les documents numériques à transmettre à l'État
24	Chapitre IV — Liste des champs normalisés de l'inventaire détaillé des données scientifiques de l'opération archéologique
26	Feuille 1 Description de l'opération archéologique
27	Feuille 2 Situation géographique de l'opération archéologique

29	Feuille 3	Inventaire des unités d'enregistrement de terrain
30	Feuille 4	Inventaire des relations entre unités d'enregistrement
31	Feuille 5	Inventaire des vestiges archéologiques mobiliers (artefacts et écofacts) et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés
35	Feuille 6	Inventaire des vestiges anthropobiologiques
38	Feuille 7	Inventaire des prélèvements versés à l'État
39	Feuille 8	Inventaire des traitements sur les vestiges (vestiges mobiliers, immobiliers mobilisés et anthropobiologiques) et les prélèvements versés à l'État
41	Feuille 9	Inventaire de la documentation archéologique
47	Chapitre V — Liste des champs normalisés des inventaires simplifiés de la troisième section du rapport d'opération	
47	1	Inventaire des unités d'enregistrement de terrain
47	2	Inventaire des relations entre unités d'enregistrement
47	3	Inventaire des vestiges archéologiques mobiliers (artefacts et écofacts) et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés
48	4	Inventaire des vestiges anthropobiologiques
48	5	Inventaire des prélèvements versés à l'État
48	6	Inventaire de la documentation archéologique
51	Annexe 1	Mentions d'information relatives au(x) propriétaire(s) du (des) terrains sur lesquels a lieu une opération archéologique dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel
52	Annexe 2	Listes de termes de vocabulaire « matière » et « classe »

1 PAGE DE TITRE

Elle comporte les éléments permettant le référencement du rapport et l'identification de l'opération :

- **un titre mentionnant la localisation de l'opération :** façade maritime et/ou région(s), département(s), commune(s), lieu(x)-dit(s) IGN et/ou adresse(s);
- **un sous-titre :** l'intitulé de l'opération ainsi que, le cas échéant, la nature du site et sa datation pour les opérations de fouille;
- **le nom de la série** pour les grandes opérations s'il y a lieu;
- **le code Insee de la ou des commune(s)** y compris des communes déléguées;
- **la nature de l'opération et son numéro complet** généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture, transmis par le préfet de région ou le Drassm;
- **les nom et prénom des auteurs;**
- **l'opérateur** ainsi que son logo;
- **Les lieu et date d'édition du rapport** (mois en lettres suivi de l'année en quatre chiffres);
- **les dates d'intervention sur le terrain :** date du premier jour d'intervention sur le terrain (aaaa-mm-jj)² / date de signature du procès-verbal de fin de chantier (aaaa-mm-jj).

2 SOMMAIRE

Un sommaire paginé est inséré à la suite de la page de titre.

2 Dans tout le référentiel, la représentation des dates utilise la norme ISO 8601-1:2019.

3 PREMIÈRE SECTION : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DE L'OPÉRATION

C'est la partie identifiante du rapport. Celle qui va donner toutes les informations sur la désignation de l'opération, son positionnement et ses circonstances.

Elle comporte les éléments suivants.

Une fiche signalétique

La fiche signalétique résume les données administratives et techniques de l'opération :

- **la localisation :** façade maritime et/ou région(s), département(s), commune(s), lieu(x)-dit(s) IGN et/ou adresse(s) ;
- **le code Insee de la ou des commune(s)**, y compris des commune(s) déléguées, numéro du ou des site(s) et/ou numéro de l'entité archéologique s'ils sont connus ;
- **les coordonnées topographiques et altimétriques** conformément au système de référence défini par les décrets du 26 décembre 2000³ et du 5 mars 2019⁴ ainsi que par l'arrêté d'application⁵, ou les coordonnées géographiques et la profondeur pour les opérations menées dans le domaine public maritime ;
- **les références cadastrales** en vigueur à la date de démarrage de l'opération ou la carte du service hydrographique et océanographique de la marine (Shom) : façade maritime, commune, lieu-dit, année, section, parcelle ou partie de parcelle, numéro de la carte Shom pour les opérations menées dans le domaine public maritime ;
- **le statut du terrain** au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement, le cas échéant ;
- **la nature et les références de l'opération :** numéro et date (aaaa-mm-jj) de l'arrêté de prescription d'opération archéologique dans le système national d'information du ministère de la Culture, et, le cas échéant, de l'acte administratif de désignation du responsable scientifique de l'opération préventive ;
- **la mention de l'axe de la programmation nationale** de la recherche archéologique concerné par l'opération lorsque c'est significatif ;
- **le maître d'ouvrage des travaux d'aménagement** ayant motivé la prescription de diagnostic ou de fouille **et la nature de l'aménagement** ;
- **la surface du projet d'aménagement** comme indiquée dans l'arrêté de prescription, la surface prescrite, la surface fouillée, le taux d'ouverture par rapport à la surface prescrite et à la surface accessible si elle est différente, ainsi que la surface accessible ;
- **l'opérateur** chargé de la réalisation de l'opération ;

3 Décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

4 Décret n° 2019-165 du 5 mars 2019 relatif au système national de référence de coordonnées.

5 Arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

- **le responsable scientifique** de l'opération ;
- **les dates d'intervention** sur le terrain ;
- **les informations sur la composition du rapport** : nombre de volumes, de pages, de figures, d'annexes ;
- **les mots-clés** relatifs à l'opération choisis dans les listes de vocabulaire « chronologie » et « interprétation », tels que définis dans le système national d'information du ministère de la Culture⁶.

Un générique Le générique détaille tous les intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération, ainsi que l'organigramme de l'équipe scientifique précisant les contributions respectives.

Une notice scientifique La notice scientifique résume les principaux résultats de l'opération. Destinée à une diffusion rapide, en particulier dans les chroniques archéologiques de la revue numérique [Archéologie de la France- Informations](#) (ADLFI) ou dans les différents « [Bilans scientifiques régionaux](#) », elle comporte le code d'inventaire des plans, relevés et photographies, comme défini dans l'inventaire de la documentation archéologique (voir chapitre IV-feuille 9), qui devront lui être associés pour sa publication.

Une fiche d'état du site La fiche d'état du site renseigne sur les éléments du patrimoine archéologique conservés en place à l'issue de l'opération, accompagnée le cas échéant des documents graphiques utiles et des mesures de protection prises pour la conservation de ces biens.

Pièces complémentaires La première section comprend en outre les pièces suivantes :

- **des documents cartographiques**, à savoir un extrait de carte topographique au 1/250 000 et un au 1/25 000 pour les opérations ayant eu lieu en métropole, ou de la carte Shom, précisant la localisation de l'opération ;
- **des extraits du plan cadastral informatisé**⁷ conformes aux indications parcellaires de l'arrêté de prescription, sur lesquels figurent l'emplacement et la géométrie de l'opération et, le cas échéant, mis à jour à la date de démarrage de l'opération ;
- **une copie de l'arrêté de prescription et le cahier des charges** relatif à l'opération ;
- **une copie du projet scientifique d'intervention** approuvé par le préfet de région ou le Drassm ;
- **une copie de l'arrêté de désignation** du responsable scientifique d'opération.

⁶ Ces listes de termes sont en cours de refonte. Dans l'attente, les listes sont celles en usage à la Drac-SRA de la région dans laquelle se déroule l'opération ou au Drassm pour les opérations sous-marines.

⁷ <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/plan-cadastral-informatise>

4 DEUXIÈME SECTION : MÉTHODE ET RÉSULTATS DE L'OPÉRATION

Elle constitue le corps du rapport d'opération. Elle doit préciser les conditions de réalisation de l'opération, la description raisonnée des données et les propositions d'interprétation.

Elle comporte notamment les éléments suivants.

Un état des connaissances avant l'opération

Le rapport présente les informations essentielles relatives aux contextes géographique – avec carte(s) de localisation –, géologique – avec extrait de la carte géologique légendée s'il y a lieu –, environnemental général, géomorphologique, archéologique et historique du site ou du territoire d'étude ainsi que, de manière synthétique, des éventuelles pollutions portées à connaissance.

La stratégie et les méthodes mises en œuvre

Le rapport présente la démarche adoptée, les méthodes et techniques d'investigation, les études documentaires et archivistiques, les méthodes de prospection, de décapage, de sondage ou de fouille, en précisant le degré de reconnaissance de la série sédimentaire, ainsi que les méthodes de relevé, d'enregistrement et de gestion des entités graphiques pour les relevés d'art rupestre. Il renseigne les principaux choix méthodologiques et scientifiques faits au moment de l'opération de terrain, et de la phase d'étude et de rédaction du rapport.

La typologie des unités d'enregistrement (UE) et les types de relations entre unités d'enregistrement permettant d'établir la stratigraphie doivent être explicités. La typologie des UE est définie par la méthodologie d'enregistrement des données du responsable scientifique de l'opération sur le terrain. Une UE peut être : une US (unité stratigraphique), une UF (unité de fouille), un fait, un carré, une entité archéologique structurée, une entité spatiale, une EG (entité graphique), une UG (unité graphique), une ET (entité taphonomique), un sondage, une tranchée, une zone, un secteur, une phase, une unité en élévation...

Le rapport détaille les protocoles d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques, des prélèvements et de l'étude environnementale.

Il précise le volume et l'organisation des moyens humains et techniques mis en œuvre, le calendrier de réalisation, et évoque les éventuelles contraintes. Il indique les aspects de la prescription de l'opération préventive qui n'ont pu être pris en compte ou qui n'ont pas fourni de résultats, ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet scientifique de l'intervention.

Il signale les études et analyses complémentaires en cours dont les résultats sont attendus, en précisant leurs échéances.

Lorsque le diagnostic ou le sondage n'a pas permis la mise au jour de vestiges, des facteurs d'explication doivent être mentionnés : absence

d'occupation humaine ayant laissé une trace; contraintes techniques; modalités d'intervention; état et nature des terrains... et, le cas échéant, des parois; profondeurs d'investigation; moyens humains et techniques mis en œuvre.

Lorsqu'une pollution est identifiée, l'opérateur doit veiller à en mentionner la nature et à la localiser sur un plan.

Une description archéologique

Le rapport détaille les acquis de l'opération. Il comporte une analyse raisonnée des données archéologiques et autres sources constituées à cette occasion.

Le rapport présente la hiérarchisation progressive des unités d'enregistrement (faits, phases, périodes) en s'appuyant notamment sur l'analyse de la stratification, des structures et des vestiges, et s'attache à identifier et à caractériser des ensembles archéologiques, enfouis ou en élévation, cohérents sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique.

La documentation archéologique – notamment les documents graphiques et photographiques – nécessaire à la justification des descriptions, des chronologies et des interprétations, doit être associée à l'exposé. Elle est fournie à une taille et une résolution permettant une lecture et une exploitation aisées.

Les conclusions des études et analyses spécialisées sont mises en corrélation avec les résultats de l'opération. Ces études et analyses sont intégrées ou jointes au rapport d'opération.

Les altitudes minimales et maximales des UE structurantes pour la compréhension et l'analyse du site doivent être précisées sur des documents graphiques et/ou dans la description des UE.

En cas de fouille en milieu stratifié ou d'analyse de bâti complexe, le diagramme stratigraphique doit être fourni ainsi que des plans phasés.

Des plans, coupes, élévations et relevés

Le rapport fournit, d'une part un plan topographique de la zone étudiée et les plans de masse où figurent tant les courbes de niveaux nécessaires à la restitution du pendage du site que les données générales sur le chantier, d'autre part des relevés de détail précisant les observations faites dans chaque zone d'intervention. Ces documents, référencés par un code d'inventaire unique, sont légendés, situés géographiquement et fournis à un facteur d'échelle entier (par exemple: 1/20, 1/50, 1/100, 1/500...) rendant lisible la représentation graphique, accompagnés systématiquement d'un repère d'orientation et d'une échelle graphique facilitant la prise de mesures.

Les plans de masse et relevés généraux portent la délimitation de toutes les zones ouvertes au cours de l'opération et la référence précise permettant l'identification, en emplacement, en profondeur, en élévation et en géométrie, de tous les sondages, carottages et décapages

réalisés, positifs ou négatifs. Les limites et références cadastrales y sont reportées.

Les plans, coupes, élévations et relevés de détail sont positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble. Ils sont rattachés au système national de référence des coordonnées géographiques, planimétriques et altimétriques. La stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés sont précisément représentés, ainsi que la nature et l'altitude de la totalité des séries sédimentaires rencontrées, substrat géologique compris là où il est atteint.

Une conclusion

La conclusion du rapport de diagnostic récapitule les principaux résultats et formule des propositions d'interprétation des fonctions du site et des éventuelles phases d'activité humaine, en le replaçant dans un contexte régional. Elle comporte une évaluation du niveau de complexité des ensembles stratifiés et des structures observées, de leur volume, de leur extension ou concentration présumées et de leur état de conservation.

La conclusion des rapports autres que de diagnostic présente une synthèse des résultats de l'opération. Le cas échéant, elle établit des corrélations avec des structures ou des sites similaires et formule une interprétation culturelle des ensembles étudiés. Elle donne l'état de conservation de la séquence stratigraphique ou des structures laissées en place et d'éventuels éléments de programmation à venir.

5 BIBLIOGRAPHIE, TABLES DES ILLUSTRATIONS ET ANNEXES

La bibliographie, la table des illustrations et la table des annexes sont placées entre la deuxième et la troisième section du rapport.

Le rapport d'opération doit contenir une seule bibliographie qui regroupe l'ensemble des ressources utilisées pour l'analyse scientifique archéologique et la rédaction du rapport.

Les références bibliographiques et les citations des ressources d'informations sont établies selon les principes fixés par la norme internationale ISO 690.

La table des illustrations récapitule l'ensemble des tableaux, dessins, photographies, plans et relevés.

Les documents eux-mêmes doivent avoir un titre explicite, être légendés, datés et porter une échelle ainsi que la mention de leur(s) auteur(s). Ils doivent être insérés dans le rapport dans un format permettant la lecture aisée des informations scientifiques qu'ils illustrent.

6 TROISIÈME SECTION : LES INVENTAIRES

Elle regroupe les inventaires simplifiés des données scientifiques afférentes à l'opération. Ces inventaires simplifiés permettent d'avoir dans le rapport les informations principales nécessaires à la compréhension du discours scientifique du responsable de l'opération et à la bonne gestion des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État.

Ces inventaires comprennent :

- **l'inventaire des unités d'enregistrement de terrain** (unités stratigraphiques, structures archéologiques, entités spatiales, entités graphiques, traces d'activités humaines et animales...) ordonnées par types ;
- **l'inventaire des relations entre unités d'enregistrement de terrain ;**
- **l'inventaire des vestiges archéologiques mobiliers** (artefacts et écofacts) **et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés ;**
- **l'inventaire des vestiges anthropobiologiques ;**
- **l'inventaire des prélèvements versés à l'État ;** la copie des résultats d'analyse des prélèvements traités lors de l'opération est remise en même temps que l'ensemble des données scientifiques ;
- **l'inventaire de la documentation archéologique** ordonnée par catégories.

Les champs normalisés de chacun des inventaires sont précisés dans le chapitre V de ce référentiel.

Les inventaires simplifiés sont intégrés dans le rapport d'opération sous la forme de listes ou de tableaux. Chaque inventaire doit comporter l'en-tête suivant :

- **intitulé** de l'inventaire tel que défini supra ;
- **code OA_NAT** (code complet de l'opération archéologique : code de la région + numéro d'ordre de l'OA dans la région) ;
- **date de clôture** de l'inventaire (aaaa-mm-jj) ;
- **intitulé de l'opération** figurant dans l'arrêté de prescription transmis par l'État ;
- pour l'inventaire de la documentation archéologique, **volume total de la documentation numérique** qui est versée à l'État noté en Mo ou en Go.

CHAPITRE II

Forme du rapport d'opération et modalités de transmission à l'État

Le rapport est rédigé en langue française.

Version papier

La version papier du rapport est au format A4, paginée en totalité et en continu. Les documents d'un format supérieur sont pliés et, s'ils dépassent le format A3, sont placés hors texte à la fin du volume.

Version numérique

La version numérique du rapport est identique à la version papier et respecte les standards et les normes définis par le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics élaboré par la direction chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'État. Elle est au format PDF/A1 ou PDF/A2.

Le nom de la version numérique du rapport sera construit de la façon suivante :

"OA" + "code_OA_NAT (code de la région + numéro d'ordre de l'OA dans la région)" + "_date d'édition du rapport comme indiquée sur la page de titre en aaaamm" + "_rapport operation" + "_numéro de volume s'il y a lieu sous la forme d'un nombre à 2 chiffres, les volumes de 1 à 9 devant être précédés d'un 0".

Exemple : OA062222_202009_rapport operation_01

La version numérique du rapport est transmise sur un support physique individuel (clef USB, disque dur, carte mémoire SDHC...) ou par voie dématérialisée via un service de transfert de fichiers accessible depuis les postes informatiques du ministère de la Culture. Le numéro complet de l'opération (code OA_NAT) est porté sur la jaquette ou le contenant du support physique ou dans l'intitulé du transfert.

Liste des destinataires des rapports d'opération diffusés par la Drac-SRA ou le Drassm

	Version numérique	Version papier
Pour toute opération (diagnostic ou fouille)	– la collectivité territoriale disposant d'un service archéologique sur le territoire de laquelle l'opération a été réalisée; – les archives départementales; – l'aménageur; – l'Inrap (s'il n'a pas réalisé l'opération).	– 1 exemplaire à destination de la médiathèque du patrimoine et de la photographie; – 2 exemplaires à destination de la Drac-SRA ou du Drassm pour mise en consultation et dépôt dans un lieu de conservation pérenne des données scientifiques de l'archéologie; – 1 exemplaire à destination de l'aménageur en complément de la version numérique;
Sur demande portée dans le cahier des charges scientifique		– autres exemplaires selon les spécificités de l'opération.

Le tableau des métadonnées

La version numérique du rapport est accompagnée du tableau des métadonnées⁸ du rapport. Ce tableau, de type tableur ODF (.ods), OOXML (.xlsx) ou CSV (.csv), est structuré de la manière suivante :

Identifier: [texte]	<i>[identifiant]</i> Numéro complet de l'opération archéologique généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture, code OA_NAT.
Title: [texte]	<i>[titre]</i> Titre simplifié du rapport.
Description: [texte]	<i>[description]</i> Type (diagnostic ou fouille) et intitulé de l'opération. Et, le cas échéant, nature et datation du site.
Coverage: [texte]	<i>[couverture géographique]</i> Localisation de l'opération : façade maritime, région, département(s), commune(s), lieux-dit(s) et/ou adresse(s).
Subject: [texte]	<i>[sujet]</i> Mots-clés relatifs à l'opération choisis dans les listes de vocabulaire "chronologie" et "interprétation" tels que définis dans le système national d'information du ministère de la Culture et intégrés à la première section du rapport.
Creator: [texte]	<i>[auteur]</i> Nom & prénom du responsable de l'opération. S'il y a plusieurs auteurs, séparer les couples "Nom & Prénom" par le signe (barre verticale). Exemple: Dupont & Robert Durand & Geneviève
Contributor: [texte]	<i>[contributeurs]</i> Noms & prénom des autres auteurs du rapport si pertinent. S'il y a plusieurs autres auteurs, séparer les couples "Nom & Prénom" par le signe (barre verticale). Exemple: Dupont & Robert Durand & Geneviève
Publisher: [texte]	<i>[éditeur]</i> Nom de l'opérateur.
Date: [date]	<i>[date]</i> Date (aaaa-mm) d'édition du rapport.
Type: [texte]	<i>[type]</i> "rapport d'opération archéologique".
Format: [texte]	<i>[format]</i> PDF/A-1 ou PDF/A-2.

.../...

⁸ Cette liste prend pour base la norme ISO 15836-1:2017 ou norme Dublin Core sans utiliser l'ensemble des descripteurs. La norme Dublin Core est une norme internationale très souvent employée pour la description et l'échange de métadonnées. Son langage simplifié permet l'échange de métadonnées et l'interopérabilité entre différents documents ou systèmes d'information conçus indépendamment.

Language: [texte]	<i>[langue]</i> "français".
Rights: [texte]	<i>[gestion des droits]</i> "document administratif".

Nom du tableau Le principe de construction du nom est le suivant: "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transmission à l'État du tableau aaaammjj" + "_metadonnees rapport".
Exemple: OA062222_20200924_metadonnees rapport

CHAPITRE III

Structuration et modalités de transmission à l'État des documents liés au rapport d'opération

La transmission à l'État de la version numérique de ces documents se fera selon les modalités définies par la Drac-SRA ou le Drassm dans le cahier des charges scientifique de l'opération.

1 NOTICE SCIENTIFIQUE

La notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération et insérée dans la première section du rapport d'opération doit être transmise au préfet de région ou au Drassm sous format numérique de type traitement de texte ODF (.odt) ou OOXML (.xlsx).

Nom du fichier Le principe de construction du nom est le suivant : "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transmission à l'État du fichier aaaammjj" + "_notice scientifique".
Exemple : OA062222_20200924_notice scientifique

2 INVENTAIRES SIMPLIFIÉS DE LA TROISIÈME SECTION DU RAPPORT D'OPÉRATION

Objectif L'intégration au rapport d'opération d'inventaires simplifiés de toutes les données (conservées ou non) mises au jour ou créées lors de l'opération avec leur description, et leur transmission en version numérique modifiable a pour objectifs principaux :

- **de permettre de compléter l'analyse scientifique** des éléments de l'opération telle que présentée dans le rapport et de réutiliser plus aisément les études et analyses scientifiques ;
- **de préparer**, pour les agents de l'État qui en ont la charge, **la vérification du versement** des données scientifiques de l'archéologie à l'État ;
- **de pouvoir sélectionner et organiser les lignes d'inventaire en fonction du statut de propriété** des biens archéologiques mobiliers pour faciliter les opérations de notification de propriété des biens concernés dont les agents de l'État sont chargés ;

- **de préparer les inventaires des conventions de dépôt** quand les éléments du patrimoine archéologique ne sont pas physiquement remis à l'État après l'opération.

Six inventaires en un tableau

L'opérateur transmet au préfet de région ou au Drassm un unique tableau de six feuilles, enregistré au format numérique ODF (.ods) ou OOXML (.xlsx). Les intitulés des colonnes sont strictement identiques aux intitulés des champs listés dans le chapitre V de ce référentiel.

Ce tableau est composé des six inventaires suivants :

- **l'inventaire des unités d'enregistrement** de terrain ordonnées par types (nom de la feuille correspondante du tableau : UE);
- **l'inventaire des relations entre unités d'enregistrement** (nom de la feuille correspondante du tableau : relation);
- **l'inventaire des vestiges archéologiques mobiliers** (artefacts et écofacts) **et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés** (nom de la feuille correspondante du tableau : mobilier);
- **l'inventaire des vestiges anthropobiologiques** (nom de la feuille correspondante du tableau : VAB);
- **l'inventaire des prélèvements versés à l'État** (nom de la feuille correspondante du tableau : prelevement);
- **l'inventaire de la documentation archéologique** ordonnée par catégories (nom de la feuille correspondante du tableau : documentation).

Nom du tableau

Le principe de construction du nom est le suivant : "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transmission à l'État du tableau aaaammjj" + "_inventaires simplifiés".

Exemple : OA062222_20200924_inventaires simplifiés

3 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES DONNÉES SCIENTIFIQUES DE L'OPÉRATION

Cet inventaire détaillé permet une transmission numérique de l'ensemble des données scientifiques, techniques et administratives concernant les données scientifiques de l'archéologie d'une opération. Les données qui le composent sont soit générées lors de l'opération soit connues de l'opérateur ou du responsable d'opération.

Les champs listés dans le chapitre IV de ce référentiel sont structurés d'une manière normalisée permettant la transmission entre applications informatiques de gestion de données sans ressaisie, par exportation/importation, pour éviter la perte ou la mauvaise transcription de données, les données étant saisies par l'acteur qui a la charge de leur

production dans sa propre application de gestion s'il en a une, sinon dans un tableau.

Le support numérique retenu pour la transmission de l'inventaire détaillé des données scientifiques est un fichier de type tableur ODF (.ods) ou OOXML (.xlsx). Les modalités de structuration sont précisées dans le chapitre IV de ce référentiel. Le format tableur est une solution pragmatique, économique et compatible avec tous les niveaux d'équipements informatiques puisqu'il est lu et écrit par la plupart des logiciels de gestion de données (en particulier par les tableurs Microsoft Excel et OpenOffice Calc, les logiciels de base de données libres ou propriétaires comme Filemaker et Access...).

Nom du tableur Le principe de construction du nom est le suivant: "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transfert à l'État du tableau aaaammjj" + "_inventaire detaille"
Exemple: OA062222_20200924_inventaire detaille

4 INVENTAIRE DES CONTENANTS

Cet inventaire permet de transmettre la liste des contenants des vestiges et de la documentation archéologique versés à l'État avec leur typologie et leur contenu.

Un contenant s'entend comme l'unité de conditionnement qui sera mis sur rayonnage par la Drac-SRA ou le Drassm. Il peut s'agir d'une caisse de type norme Europe permettant de regrouper un ou plusieurs sachets Minigrip® contenant des biens archéologiques mobiliers, d'une boîte hermétique contenant du mobilier métallique, d'une palette qui sert de contenant à un chapiteau...

Les sachets Minigrip® regroupés dans une caisse ou les palettes filmées servant au transport des contenants lors du versement des données scientifiques de l'archéologie à la Drac-SRA ou au Drassm ne sont pas à numéroté, ni à inventorier ici.

Il doit y avoir un contenant par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
identifiant_contenant [texte]	Identifiant permettant de désigner de manière unique le contenant au moment du versement à l'État. Ce numéro doit être unique dans l'opération, tous types de vestiges et de documentation confondus. L'identifiant peut être numérique ou alpha-numérique.

.../...

type-taille_contenant [texte]	Type et taille du contenant ou dimensions de l'emprise de l'objet pour les hors formats. Type de contenant dans lequel l'objet, le vestige anthropobiologique, le prélèvement, le document, le lot de documents ou le dossier numérique est conservé : palette, caisse norme Europe, boîte hermétique transparente, chemise, boîte à archives, carton à dessins, cassette audio, cassette vidéo, DVD, carte SD, adresse du serveur accessible en ligne garantissant un archivage à long terme... La taille, ou l'emprise pour les hors-format, doit être indiquée sous la forme : Longueur x largeur x hauteur en centimètres, ou en litres. La dimension n'est pas à indiquer pour les contenants de type cassette audio, cassette vidéo, DVD, carte SD... Exemples : – caisse norme Europe 40x30x12 – seau 1 l – 120x60x10
poids_contenant [nombre]	Poids réel de l'objet, du lot ou du contenant, exprimé en kilogrammes, quand celui-ci est > 12kg. Le poids standard d'un contenant doit être compris en 9 et 10 kg et peut exceptionnellement aller jusqu'à 12 kg. Toutefois, certains objets ou lots peuvent avoir un poids supérieur. Dans ce cas, ce champ doit permettre de renseigner le poids de l'objet, du lot ou du contenant regroupant ces objets ou lots hors format. Lorsque le contenant a un poids < 12 kg, celui-ci n'est pas à indiquer dans le champ.
matiere [texte]	Matière de l'objet, du lot ou du vestige anthropobiologique. Selon les termes de vocabulaire obligatoires : organique / minéral / terre crue / terre cuite / métal / verreri / synthétique / autre / indéterminé. S'il y a plusieurs matières regroupées dans un même contenant ou si un ou plusieurs objets sont composites, mettre toutes les matières contenues à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : terre cuite & métal
classe [texte]	Classe de l'objet, du lot ou du vestige anthropobiologique en fonction de la matière. Selon les termes de vocabulaire obligatoires : <i>[organique]</i>⁹ vestiges anthropobiologiques / <i>[organique]</i> travaillé / <i>[organique]</i> non travaillé / <i>[organique]</i> indéterminé / <i>[minéral]</i> lithique / <i>[minéral]</i> lapidaire / <i>[minéral]</i> autre / <i>[terre crue]</i> architectural / <i>[terre crue]</i> autre / <i>[terre cuite]</i> céramique / <i>[terre cuite]</i> architectural / <i>[terre cuite]</i> autre / <i>[métal]</i> monétaire / <i>[métal]</i> ferreux / <i>[métal]</i> alliage cuivreux / <i>[métal]</i> autre / <i>[verrerie]</i> vaisselle / <i>[verrerie]</i> contenant / <i>[verrerie]</i> architectural / <i>[verrerie]</i> autre / <i>[autre]</i> revêtement décoratif / <i>[autre]</i> architectural / <i>[autre]</i> autre S'il y a plusieurs classes regroupées dans un même contenant ou si un ou plusieurs objets sont composites, mettre toutes les classes contenues à la suite les unes des autres, en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple. Pour un pot en céramique réparé par une agrafe métallique et une statuette avec âme en métal conservés dans le même contenant : céramique & autre & ferreux
nature_prelevement [texte]	Nature du prélèvement. De quoi est constitué le prélèvement : charbon, sédiment, échantillons d'objets... S'il y a des prélèvements de plusieurs natures regroupés dans un même contenant, mettre toutes les natures à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : céramique & mortier
categorie_documentation [texte]	Catégorie à laquelle appartient le document, le lot ou le dossier numérique. Selon les termes de vocabulaire obligatoires : document écrit alpha-numérique et base de données / document graphique / document photographique et audiovisuel / moulage / autre document. S'il y a plusieurs catégories de documents regroupées dans un même contenant, mettre toutes les catégories à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : document écrit alpha-numérique et base de données & document graphique

9 Les termes entre crochets ne sont pas à reporter dans le champ, ils découlent de la donnée renseignée dans le champ "matiere".

Nom de l'inventaire Le principe de construction du nom est le suivant: "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transmission à l'État du tableau aaaammjj" + "_contenants".
Exemple: OA062222_20200924_contenants

5 LISTE DES PARCELLES ET DES PROPRIÉTAIRES

Information du préfet Lorsque l'aménageur n'est pas le propriétaire du terrain ou lorsque l'opération archéologique porte sur des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, l'aménageur ou l'opérateur informe le préfet de région de l'identité des propriétaires fonciers au plus tard au moment de la remise du rapport d'opération (article R.541-22 du code du patrimoine¹⁰). Cette obligation n'est pas à prendre en compte dans le cadre des opérations archéologiques prescrites par le Drassm.

Information du (des) propriétaire(s) En tant que sous-traitant de l'État au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD), dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel relatives aux propriétaire(s) des terrains sur lesquels a lieu l'opération archéologique, l'aménageur ou l'opérateur doit transmettre aux propriétaires fonciers, lors de la collecte, les mentions d'information indiquées dans l'annexe 1.

L'aménageur ou l'opérateur transmet au préfet de région un tableau au format numérique ODF (.ods) ou OOXML (.xlsx).

Nom du tableau Le principe de construction du nom est le suivant: "OA" + "code_OA_NAT" + "_date de dernière mise à jour avant transmission à l'État du tableau aaaammjj" + "_liste propriétaires".
Exemple: OA062222_20200924_liste propriétaires

Liste des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm.
proprietaire_parcelle [texte]	Nom & prénom du propriétaire de la parcelle ou nom de la personne morale propriétaire. S'il y a plusieurs propriétaires pour la même parcelle, les renseigner à la suite les uns des autres en les séparant par le signe (barre verticale). Exemple: Dupont & Robert Durand & Geneviève

.../...

¹⁰ Article R541-22: « Lorsque l'aménageur ou le titulaire de l'autorisation de l'opération programmée n'est pas le propriétaire du terrain ou lorsque l'opération archéologique porte sur des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, l'aménageur ou l'opérateur ou le titulaire de l'opération programmée informe le préfet de région de l'identité des propriétaires fonciers au plus tard au moment de la remise du rapport d'opération. Le préfet de région notifie à chaque propriétaire foncier concerné et, en cas de découverte fortuite, à l'inventeur, les droits de propriété sur les biens archéologiques mis au jour. L'inventaire de ces biens est annexé à la notification. »

identifiant_parcelle-date_acquisition [texte]	1) Section cadastrale où se situe la parcelle suivie du numéro de la parcelle tel qu'il est donné par le cadastre, en séparant chaque composant par le signe & (esperluette). Exemple: AZ & 128 Si l'opération a lieu sur plusieurs communes, il faut rajouter au début de l'identifiant de la parcelle, le code Insee de la commune en le séparant par le signe & (esperluette). Si le propriétaire est propriétaire de plusieurs parcelles sur lesquelles l'opération a eu lieu, il faut renseigner toutes les parcelles à la suite les unes des autres en les séparant par le signe (barre verticale). 2) À la suite du numéro de chaque parcelle doit être insérée la date d'acquisition de la parcelle au format aaaa-mm-jj, séparée par le signe & (esperluette). Exemple: AZ & 128 & 2018-05-15 AZ & 319 & 2018-05-15
adresse_postale_proprietaire [texte]	Adresse postale complète du lieu d'habitation principal du (des) propriétaire(s) de la parcelle ou du siège de la personne morale propriétaire de la parcelle. S'il y a plusieurs propriétaires mettre le nom correspondant à l'adresse et séparer distinctement les différents couples nom-adresse par le signe & (esperluette). Exemple: Dupond Robert 12 rue de la Liberté, 93500 Pantin & Durand Geneviève 325 route du bois, 34000 Montpellier
informations_complementaires_parcelle [texte]	Champ permettant de donner des informations complémentaires. Ce champ n'est pas obligatoire.

6 DONNÉES SPATIALES GÉORÉFÉRENCÉES

Lorsque des données spatiales géoréférencées sont produites dans le cadre de l'étude scientifique menée lors de l'opération par le biais d'un système d'information géographique (SIG), les fichiers des données spatiales géoréférencées de l'emprise de l'opération, des surfaces ouvertes et des principales unités d'enregistrement mises au jour, doivent être transmis à l'État.

Il est recommandé de préférer la transmission des fichiers au format ouvert GeoPackage (.gpkg).

Nom du fichier ou du dossier

Chaque fichier ou dossier généré par l'exportation depuis le SIG des données spatiales géoréférencées aura un nom construit selon le principe suivant:

"OA" + "code_OA_NAT" + "_date d'exportation des données aaaammjj" + "_type de la donnée".

Exemples:

OA062222_20200924_emprise

OA062222_20200924_surfaces ouvertes

OA062222_20200924_structures Moyen-Age

OA062222_20200924_structures secteur 2

7 SYNTHÈSE : LES DOCUMENTS NUMÉRIQUES À TRANSMETTRE À L'ÉTAT

Les documents numériques à transmettre à l'État en dehors du rapport et de la documentation archéologique sont :

- le tableau des métadonnées du rapport ;
- la notice scientifique de l'opération ;
- le tableau des inventaires simplifiés de la troisième section du rapport ;
- le tableau de l'inventaire détaillé des données scientifiques de l'archéologie de l'opération ;
- le tableau de l'inventaire des contenants ;
- la liste des parcelles et des propriétaires ;
- les fichiers ou dossiers contenant les données spatiales géoréférencées si elles ont été produites dans le cadre de l'étude scientifique.

CHAPITRE IV

Liste des champs normalisés de l'inventaire détaillé des données scientifiques de l'opération archéologique

Cet inventaire permet une transmission numérique de l'ensemble des données scientifiques, techniques et administratives de l'opération. Cette transmission s'opère sans ressaisie au cours du processus de gestion des éléments du patrimoine archéologique et de la documentation archéologique.

L'inventaire est composé de neuf feuilles qui ont un nom spécifique.

Liste des feuilles La liste des feuilles et leur identifiant est la suivante :

- **1 Description de l'opération archéologique** (nom : OA)
- **2 Situation géographique de l'opération archéologique** (nom : situation)
- **3 Inventaire des unités d'enregistrement de terrain** (nom : UE)
- **4 Inventaire des relations entre unités d'enregistrement de terrain** (nom : relation)
- **5 Inventaire des vestiges archéologiques mobiliers (artefacts et écofacts) et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés** (nom : mobilier)
- **6 Inventaire des vestiges anthropobiologiques** (nom : VAB)
- **7 Inventaire des prélèvements versés à l'État** (nom : prelevement)
- **8 Inventaire des traitements sur les vestiges (vestiges mobiliers, immobiliers mobilisés et anthropobiologiques) et sur les prélèvements versés à l'État** (nom : traitement)
- **9 Inventaire de la documentation archéologique** (nom : documentation)

Lorsqu'une feuille ne contient pas de données, elle n'a pas à être créée.

La structure d'information normalisée proposée dans le présent chapitre constitue un plancher et non pas un plafond. Elle n'a pas pour effet de limiter la description et la caractérisation scientifique des biens et des contextes aux seuls champs demandés. Des descriptions, des caractérisations et des identifications plus précises et détaillées, faisant appel à des systèmes descriptifs ou à des vocabulaires spécialisés, peuvent être opérées par le responsable scientifique de l'opération préventive si cela est scientifiquement utile. Par conséquent, le degré de précision des inventaires peut varier suivant les cas.

Si le responsable scientifique de l'opération préventive souhaite ajouter des données qu'il considère comme importantes d'un point de vue scientifique pour appuyer son argumentaire, il peut les ajouter dans les champs « informations_complementaires » qui sont présents dans toutes les feuilles du fichier normalisé de transmission.

Si la donnée existe, elle doit être inscrite dans la feuille du tableau : les « idem ligne supérieure », « " » ou les abréviations sont interdits, de même que les fusions de cases ou de cellules, car ils gênent la lecture, empêchent toute opération de tri dans le tableau et l'importation.

Identification de la donnée

Chaque donnée doit avoir un code d'inventaire unique dans son type d'inventaire au niveau national. Pour cela, il est constitué d'un préfixe qui est précisé ci-après par types de données et d'un identifiant.

Le mode de constitution de l'identifiant peut être précisé dans le protocole de conservation des données scientifiques de l'opération défini par l'État et annexé aux actes administratifs relatifs à l'opération.

L'identifiant doit permettre d'accéder à l'objet physique (vestige, document) et à l'ensemble de l'information le concernant. Cet identifiant n'a pas l'obligation de synthétiser toute l'information sur le vestige ou le document.

Structuration des feuilles et des champs

Chaque feuille est constituée de lignes et de colonnes. Les têtes de colonnes reprennent les noms des champs définis dans ce chapitre. Ces noms de champs doivent être reproduits à l'identique, sans accents ni signes de ponctuation pour éviter tout problème de compatibilité avec les bases de données, et dans le même ordre que dans la structure présentée ici. Pour leur transmission à l'État, ces feuilles devront contenir seulement des valeurs et être dépourvues de formules, de macro-commandes ou de toute autre aide à la saisie, ceci afin de conserver une capacité maximale de lisibilité avec des logiciels différents.

Le nombre de caractères par cellule du tableau ne peut pas dépasser 32 767.

Listes de termes Certains champs sont à renseigner avec des termes spécifiques pour atteindre une certaine homogénéité de vocabulaire sur le territoire national. Certains de ces termes doivent obligatoirement être utilisés, d'autres sont simplement recommandés. Les termes à utiliser sont indiqués dans la définition des champs correspondants.

L'obligation d'utiliser des termes issus de vocabulaires prédéfinis pour certains champs clefs de l'inventaire permet :

- aux opérateurs intervenants au niveau national de pouvoir générer plus simplement les inventaires de l'opération en ayant à gérer, pour un champ donné, une liste valable sur tout le territoire national, au lieu d'une par région ;
- de pouvoir à terme envisager un moissonnage de certaines données des inventaires pour permettre à la communauté scientifique de faire des recherches simultanées.

L'obligation d'utiliser ce vocabulaire est circonscrite à la constitution de ces inventaires. Chaque acteur peut continuer à utiliser son propre vocabulaire dans sa base de données. Une concordance des termes devra être mise en place à la sortie de la base générant les inventaires et ceux-ci et, au besoin, à l'entrée de la base de gestion des données scientifiques de l'archéologie.

Hiérarchisation des champs Les champs définis dans cet inventaire sont hiérarchisés sur trois niveaux pour permettre une saisie raisonnée.

Ces trois niveaux de hiérarchisation sont les suivants :

- **en gras** : les champs qui ne doivent jamais être vides ;
- **en texte normal** : les champs à renseigner obligatoirement si l'information correspondante a été acquise durant l'opération ;
- **en italique** : les champs optionnels.

FEUILLE 1 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

NOM DE LA FEUILLE : OA

Cette feuille est la carte d'identité de l'opération archéologique. Elle reprend les données contenues dans les actes administratifs liés à l'opération qui ont été édictés par l'État et doit être complétée par quelques données liées à l'intervention sur le terrain et aux résultats de l'opération.

Cette feuille ne doit contenir qu'une seule ligne puisque qu'un fichier de transmission ne concerne qu'une seule opération.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région). Ce code est celui donné à l'opération lors de la création de sa fiche dans la base de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Il est unique au niveau national. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
region_facade_maritime_OA [texte]	Nom de la région et de la façade maritime pour les opérations sous-marines. Dans ce cas, le nom de la façade maritime est séparé du nom de la région par le signe & (esperluette). Le nom de la façade maritime concernée permet l'identification de l'autorité maritime (préfet maritime ou délégué du gouvernement à l'action de l'État en mer pour les territoires ultramarins).
type_OA [texte]	Type de l'opération archéologique comme indiqué dans l'arrêté de prescription.
intitule_OA [texte]	Nom donné à l'opération archéologique comme indiqué dans l'arrêté de prescription.
organisme_rattachement_OA [texte]	Nom de l'opérateur chargé de l'opération d'archéologie préventive. Si l'opération a été menée par un groupement, il faut lister ici tous les opérateurs faisant partie du groupement en les séparant par le signe & (esperluette) et identifier l'organisme de rattachement du responsable scientifique de l'opération. Exemple: opérateur 1 & opérateur 2 (RSO) & opérateur 3
responsable_scientifique_OA [texte]	Nom & prénom du responsable scientifique de l'opération en charge de l'opération archéologique.
date_debut_terrain_OA [date]	Date effective (aaaa-mm-jj) du premier jour d'intervention sur le terrain.
date_fin_terrain_OA [date]	Date (aaaa-mm-jj) de signature du procès-verbal de fin de chantier.
chronologie_OA [texte]	Liste des mots-clefs de toutes les périodes chronologiques mises en évidence lors de l'opération comme définie au chapitre I-3 de ce référentiel. Si plusieurs périodes chronologiques ont été identifiées, elles doivent être renseignées les unes à la suite des autres en les séparant par le signe & (esperluette).
interpretations_concernees_OA [texte]	Liste des mots-clefs définissant les grandes entités interprétatives mises en évidence lors de l'opération comme définie au chapitre I-3, de ce référentiel. Si plusieurs interprétations doivent être renseignées, celles-ci doivent être séparées par le signe & (esperluette).
code_document_georeferencement_OA [texte]	Code d'inventaire du plan permettant de situer géographiquement l'intervention comme défini dans la feuille "documentation". Ce plan est l'extrait du cadastre, sur lequel figurent l'emplacement et la géométrie de l'opération, demandé dans la première section du rapport d'opération.
informations_complementaires_OA [texte]	<i>Champ permettant de donner des informations complémentaires sur l'opération. Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

FEUILLE 2

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

NOM DE LA FEUILLE: situation

Milieu terrestre ou subaquatique

Pour les opérations menées en milieu terrestre ou subaquatique, cette feuille permet de situer géographiquement l'opération archéologique de la commune à la parcelle ou aux coordonnées géographiques.

Il faut créer autant de lignes que de parcelles concernées.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est celui défini par la Drac-SRA avant le début de l'opération.
identifiant_parcelle [texte]	L'identifiant de la parcelle se constitue comme suit : section cadastrale où se situe la parcelle et numéro de la parcelle tel qu'il est donné par le cadastre, séparés par le signe & (esperluette). Exemple: AZ & 128 Si l'opération a lieu sur plusieurs communes, il faut rajouter au début de l'identifiant de la parcelle le code Insee de la commune en le séparant par le signe & (esperluette). Exemple: 58128 & AZ & 128
nom_commune_OA [texte]	Nom de la commune sur laquelle se situe la parcelle au commencement de l'opération.
numero_INSEE_commune_OA [texte]	Numéro Insee de la commune sur laquelle se situe la parcelle au commencement de l'opération.
lieu_dit_OA [texte]	Nom du lieu-dit où l'opération archéologique est menée. Au moins l'un des champs "lieu_dit" ou "adresse_OA" doit être renseigné.
adresse_OA [texte]	Adresse postale de l'opération archéologique. Au moins l'un des champs "lieu_dit" ou "adresse_OA" doit être renseigné.
informations_complementaires_parcelle [texte]	<i>Champ permettant de donner des informations complémentaires. Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

Milieu sous-marin

Pour les opérations menées en milieu sous-marin ou dans la zone des 50 pas géométriques, cette feuille permet de situer géographiquement l'opération archéologique sur la carte Shom correspondante.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par le Drassm avant le début de l'opération dans l'arrêté de désignation du responsable scientifique de l'opération préventive.
carte_SHOM_numero [texte]	Numéro de la carte Shom utilisée pour localiser l'opération.
intitule_lieu_OA [texte]	Intitulé précis du lieu de l'opération archéologique selon l'information transmise par le Drassm.
latitude_OA [nombre]	Latitude du centroïde de l'opération exprimée en coordonnées géographiques standardisées pour le milieu maritime.
longitude_OA [nombre]	Longitude du centroïde de l'opération exprimée en coordonnées géographiques standardisées pour le milieu maritime.
profondeur_OA [texte]	Profondeur maximale d'intervention.
nom_commune_OA [texte]	Nom de la commune au large de laquelle se situe l'opération selon l'information transmise par le Drassm.
numero_INSEE_commune_OA [texte]	Numéro Insee de la commune au large de laquelle se situe l'opération selon l'information transmise par le Drassm.
informations_complementaires_OA [texte]	<i>Champ permettant de donner des informations complémentaires. Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

FEUILLE 3 INVENTAIRE DES UNITÉS D'ENREGISTREMENT DE TERRAIN

NOM DE LA FEUILLE: UE

Cet inventaire permet de référencer toutes les unités d'enregistrement (UE) constituées au cours de l'opération.

La typologie des UE est définie par la méthodologie d'enregistrement des données du responsable scientifique de l'opération sur le terrain. La typologie utilisée est présentée dans la section 2 du rapport de l'opération.

Une UE peut être: une US (unité stratigraphique), une UF (unité de fouille), un fait, un carré, une entité archéologique structurée, une entité spatiale, une EG (entité graphique), une UG (unité graphique), une ET (entité taphonomique), un sondage, une tranchée, une zone, un secteur, une phase, une unité en élévation...

L'inventaire est à ordonner par type d'UE.

Il doit y avoir une seule UE par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est celui défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
type_UE [texte]	Type de l'UE en fonction des pratiques de terrain du responsable scientifique de l'opération. Exemples: US (unité stratigraphique) / UF (unité de fouille) / fait / carré / entité archéologique structurée / entité spatiale / entité graphique / unité graphique / entité taphonomique / sondage / tranchée / zone / secteur / phase / sépulture / ... La typologie des UE utilisée doit être explicitée dans la section 2 du rapport de l'opération.
identifiant_UE [texte]	Identifiant permettant de désigner de manière unique l'UE dans l'opération archéologique. L'identifiant peut être numérique ou alphanumérique. Associé au code d'OA_NAT et au type placés en préfixe, il forme le code d'inventaire de la donnée. Le code d'inventaire de l'UE est structuré en insérant le signe _ (underscore) entre les différents champs le composant: "code_OA_NAT" + "type_UE" + "identifiant_UE" Exemples: 062222_US_S3-1215 062222_fait_9 062222_EAS_Z3
nature_UE [texte]	Nature de l'UE en fonction des pratiques de terrain du responsable scientifique de l'opération. Exemples: – positive – négative – englobante

.../...

description_UE [texte]	Il s'agit ici de noter toutes les informations considérées comme pertinentes pour décrire physiquement l'UE : forme, granulométrie du composant géologique et couleur de celui-ci... On ne cherche pas l'exhaustivité mais la pertinence des informations pour l'établissement du discours scientifique. Champ pouvant regrouper les données de plusieurs champs de la base de terrain sous la forme : <i>nom du champ : donnée saisie dans le champ & nom du champ : donnée saisie dans le champ &...</i> Exemple : couleur de la matrice : brun-jaune & nature de la matrice : terre argileuse & constituant grossier : pierres, mortier décomposé
interpretation_UE [texte]	Il s'agit de l'interprétation culturelle et fonctionnelle de l'UE en fonction des observations de terrain et de l'état d'avancement de la connaissance du site. Cette interprétation se fait en fonction des pratiques de terrain et peut prendre pour base les mots clefs "interprétation" du système national d'information du ministère de la Culture sans que l'usage de ces mots clefs soit une obligation.
Zsup_UE [nombre]	Altitude maximale des UE structurantes pour la compréhension et l'analyse du site comme définie dans la section 2 du rapport. Ce champ n'est pas obligatoire.
Zinf_UE [nombre]	Altitude minimale des UE structurantes pour la compréhension et l'analyse du site comme définie dans la section 2 du rapport. Ce champ n'est pas obligatoire.
chronologie_UE [texte]	Période chronologique de l'UE si cela est pertinent, c'est-à-dire s'il existe une information de datation : analyse de datation, objet datant, typologie céramique, chronologie relative... Suivant la liste de termes du vocabulaire "chronologie" du système national d'information du ministère de la Culture (voir chapitre I-3, de ce référentiel). Lorsque la chronologie n'est pas déterminée au moment de la rédaction du rapport, inscrire "indéterminée"
TPQ_UE [nombre]	Terminus post quem, sous la forme "-aaaa" pour les dates avant Jésus-Christ et "aaaa" pour les dates après Jésus-Christ, si celui-ci est connu en complément de la chronologie. Ce champ n'est pas obligatoire.
TAQ_UE [nombre]	Terminus ante quem, sous la forme "-aaaa" pour les dates avant Jésus-Christ et "aaaa" pour les dates après Jésus-Christ, si celui-ci est connu, en complément de la chronologie. Ce champ n'est pas obligatoire.
informations_complementaires_UE [texte]	Champ permettant de donner des informations complémentaires. Ce champ n'est pas obligatoire.

FEUILLE 4 INVENTAIRE DES RELATIONS ENTRE UNITÉS D'ENREGISTREMENT

NOM DE LA FEUILLE : relation

Cette feuille liste toutes les relations qui existent entre les unités d'enregistrement (UE) d'une opération archéologique.

Les relations entre UE peuvent être d'ordre stratigraphique (par exemple : sur, sous, équivalent, coupe, est coupée par, se superpose à...) ou inclusif (par exemple : est regroupée dans, est englobée par...) pour l'aide à la mise en phases par exemple, en fonction des pratiques du responsable scientifique de l'opération.

Il doit y avoir une seule relation par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
code_UE1 [texte]	Code d'inventaire de la première UE à mettre en relation comme défini dans la feuille UE.
type_relation_UE [texte]	Relation entre les deux UE en fonction des pratiques de terrain. Cette relation peut être d'ordre stratigraphique (par exemple : sur, sous, équivalent, coupe, est coupée par...) ou inclusif (par exemple : regroupe, est regroupée dans, englobe, est englobée par...) pour l'aide à la mise en phase ou pour regrouper les UE d'une même structure. La typologie des relations utilisée doit être explicitée en section 2 du rapport de l'opération.
code_UE2 [texte]	Code d'inventaire de la deuxième UE à mettre en relation comme défini dans la feuille UE.
informations_complementaires _relation [texte]	Champ permettant de donner des informations complémentaires. Ce champ n'est pas obligatoire.

FEUILLE 5 INVENTAIRE DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS (ARTEFACTS ET ÉCOFACTS) ET DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES IMMOBILIERS MOBILISÉS

NOM DE LA FEUILLE : mobilier

Cette feuille liste tous les vestiges archéologiques mis au jour y compris ceux qui ont été étudiés mais qui n'ont pas été conservés ou le mobilier prélevé qui n'a pas été analysé durant la phase d'étude. Ces vestiges sont composés des vestiges archéologiques mobiliers (artefacts et écofacts) et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés (pavement, mosaïque, peinture murale, composant de mur... déposés), biens culturels maritimes compris.

Les objets individualisés ou les lots sont classés par matière et classe puis déterminés et quantifiés. Un objet peut être composé de plusieurs éléments (ou fragments), un lot étant une série abondante et homogène à faible potentiel informatif individuel et non encore isolée qui peut être regroupée en unité sous une même indexation.

Tous les vestiges mobiliers doivent être inventoriés, qu'ils soient versés à l'État et quel que soit leur degré d'analyse lors de la phase d'étude et de rédaction du rapport, ou qu'ils aient été pris en compte scientifiquement dans la rédaction du rapport mais non conservés et donc non versés à l'État. Un objet ou un lot non conservé après étude indique que l'objet ou le lot a servi à l'analyse scientifique de l'opération et à la rédaction du rapport mais que pour des raisons diverses (trop volumineux, trop fragile, détruit lors d'une analyse...) il ne fait pas partie des

vestiges archéologiques versés à l'État. Dans ce cas, la donnée « non conservé » devra être notée dans le champ « versement ».

Le champ "date_decouverte_objet-lot" (surligné en violet dans le tableau) est à renseigner uniquement lorsqu'il y a un changement de propriétaire au moment de la phase terrain de l'opération (voir détail dans la description du champ).

Il doit y avoir un seul objet ou lot par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
identifiant_objet-lot [texte]	Identifiant permettant de désigner de manière unique l'objet ou le lot d'objet dans l'opération archéologique. L'identifiant peut être numérique ou alphanumérique. Associé au code d'OA_NAT placé en préfixe, il forme le code d'inventaire de la donnée. Le code d'inventaire de l'objet ou du lot est structuré en insérant le signe _ (underscore) entre le code de l'OA_NAT et l'identifiant. Exemples: 062222_US1215-345 062222_M1256 062222_TCA45
objet-lot [texte]	Permet de définir si les informations suivantes concernent un objet individualisé ou un lot. Selon les termes de vocabulaire obligatoires: objet / lot.
matiere [texte]	Matière de l'objet ou du lot. Selon les termes de vocabulaire obligatoires: organique / minéral / terre crue / terre cuite / métal / verrerie / synthétique / autre / indéterminé (voir précisions en annexe 2). Si l'objet est composite, mettre toutes les matières le composant à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple: organique & métal
classe [texte]	Classe de l'objet ou du lot en fonction de la matière. Selon les termes de vocabulaire obligatoires: <i>[organique]</i> ¹¹ <i>[vestiges anthropobiologiques]</i> ¹² / <i>[organique]</i> travaillé / <i>[organique]</i> non travaillé / <i>[organique]</i> indéterminé / <i>[minéral]</i> lithique / <i>[minéral]</i> lapidaire / <i>[minéral]</i> autre / <i>[terre crue]</i> architectural / <i>[terre crue]</i> autre / <i>[terre cuite]</i> céramique / <i>[terre cuite]</i> architectural / <i>[terre cuite]</i> autre / <i>[métal]</i> monétaire / <i>[métal]</i> ferreux / <i>[métal]</i> alliage cuivreux / <i>[métal]</i> autre / <i>[verrerie]</i> vaisselle / <i>[verrerie]</i> contenant / <i>[verrerie]</i> architectural / <i>[verrerie]</i> autre / <i>[autre]</i> revêtement décoratif / <i>[autre]</i> architectural / <i>[autre]</i> autre (voir précisions sur le couple matière-classe en annexe 2). Si l'objet est composite, préciser toutes les classes auxquelles il appartient à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple: travaillé & ferreux
determination_objet-lot [texte]	Identification, et au besoin, description, de l'objet ou du lot en fonction des usages du responsable scientifique de l'opération et de l'avancement des études. Exemples de déterminations possibles: faune, bovin / terre cuite, céramique / céramique commune / céramique fine / assiette type 3b, céramique fine à pâte grise lissée fumigée complète / lot de fragments de lèvre d'amphore Dressel 1 dont un est estampillé EFD / lissoir sur fragment de côte ocré, aurignacien / fragment de lame retouché / clous / quincaillerie tôle / parure fibule fragment / lot de clous et rivets à tête convexe / culinaire fourchette à chaudron / pollen de bouleau / ...

¹¹ Les termes entre crochets ne sont pas à reporter dans le champ, ils découlent de la donnée renseignée dans le champ "matiere".

¹² Dans ce champ, le terme « vestiges anthropobiologiques » est uniquement à utiliser dans le cas d'un objet composite dont une partie est un vestige anthropobiologique. Par exemple un cardiotope contenant encore des restes du cœur. Les vestiges anthropobiologiques seuls sont, quant à eux, inventoriés dans la feuille VAB.

chronologie_objet-lot [texte]	Période chronologique de l'objet ou du lot quand c'est pertinent . Suivant la liste de termes de vocabulaire du système national d'information du ministère de la Culture (voir chapitre I-3, de ce référentiel). Si l'objet ou le lot ne peut pas être affecté avec précision mais que l'information est importante, noter les périodes supposées en les séparant par ou.
TPQ_objet-lot [nombre]	<i>Terminus post quem, sous la forme "-aaaa" pour les dates avant Jésus-Christ et "aaaa" pour les dates après Jésus-Christ, de l'objet ou du lot si celui-ci est connu en complément de la chronologie.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>
nombre_element_objet-lot [nombre]	Nombre d'éléments (ou de fragments) qui composent l'objet ou le lot. La précision à l'élément près pour les lots volumineux n'est pas exigible. Au moins l'un des champs "nombre_element" ou "poids" doit être renseigné.
poids_objet-lot [nombre]	Poids de l'objet ou du lot. La précision au gramme près n'est pas exigible, sauf pour les objets remarquables de petite taille comme les monnaies, les perles... Au moins l'un des champs "nombre_element" ou "poids" doit être renseigné.
unite_poids_objet-lot [texte]	Unité de poids dans laquelle est indiqué le poids du lot ou de l'objet. Selon les termes de vocabulaire obligatoires : kilogramme / gramme.
etat_sanitaire_objet-lot [texte]	Potentiel état sanitaire de l'objet ou du lot au moment de la réalisation de l'inventaire. Il ne s'agit pas de faire un constat d'état de l'objet ou du lot. À choisir parmi quatre valeurs : – Valeur "stable" : l'état de l'objet ou le lot apparaît stable par nature. – Valeur "stabilisé" : l'objet ou le lot a fait l'objet d'un traitement permettant d'assurer une stabilité de son état. Exemples : – objet métallique stabilisé – lot de céramique vaisselle dessalé L'objet ou le lot doit néanmoins faire l'objet d'une veille en conservation préventive. – Valeur "instable" : l'état de l'objet ou du lot apparaît instable car la matière et/ou la forme est en cours de dégradation. L'objet ou le lot doit faire l'objet d'un suivi accru en conservation préventive et/ou d'un constat d'état par un professionnel de la conservation-restauration. Exemples : – hache métallique fissurée – peinture murale qui s'écaille – os pulvérulent – objet métallique non stabilisé – Valeur "critique" : l'état de l'objet apparaît critique car il présente une ou plusieurs altérations majeures. Il devra faire l'objet après versement à l'État d'un constat d'état réalisé par un professionnel de la conservation-restauration comme cela aura été évoqué avec la Drac-SRA ou le Drassm dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'opération.
alerte_sanitaire_objet-lot [texte]	Type de préservation particulière qui a été pris lors de l'opération pour l'objet ou le lot, en fonction de l'état de celui-ci, ou signalement d'un danger sanitaire auquel il a été ou non possible de donner une solution pendant l'opération comme pour signaler la présence d'un objet en plomb par exemple. Ce champ permet aussi d'indiquer si l'objet ou le lot a été mis au jour en contexte pollué ou s'il est composé ou contient de l'amiante

.../...

versement_objet-lot [texte]	Indique si l'objet ou le lot fait partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État (article R.546-6 ¹³ du code du patrimoine). – Valeur "oui" : l'objet ou le lot fait partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "déjà remis" : l'objet ou le lot a déjà été remis à l'État à une date antérieure à la remise du rapport compte tenu de sa valeur exceptionnelle par exemple ou des conditions de conservation qui lui sont particulières. – Valeur "non conservé" : l'objet ou le lot n'a pas été conservé à la suite de l'opération pour des raisons diverses (détruit lors d'une analyse, trop volumineux, trop fragile...). Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "traitement" : l'objet ou le lot est encore en cours de traitement. Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "disparu" : l'objet ou le lot a disparu (vol, perte...). Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. Dans le cas d'un vol, le dépôt de plainte doit être transmis à la Drac-SRA ou au Drassm et intégré à la documentation archéologique de l'opération.
proposition_conservation_selective_objet-lot [texte]	Indique si l'objet ou le lot présente ou non un intérêt scientifique à être conservé après versement à l'État (article R.546-4 ¹⁴ du code du patrimoine). – Valeur "non conservation" : l'objet ou le lot peut ne pas être conservé après versement à l'État. – Valeur "conservation" : l'objet ou le lot peut être conservé après versement à l'État.
commentaire_proposition_conservation_selective_objet-lot [texte]	<i>Zone de texte permettant d'explicitier la proposition de non conservation de l'objet ou du lot identifié dans le champ précédent.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>
code_UE [texte]	Code d'inventaire de l'UE de provenance comme défini dans la feuille UE.
interet_particulier_objet-lot [texte]	<i>Ce champ permet de désigner</i> <i>1) les objets ou lots ayant un intérêt particulier important à porter à la connaissance de l'État: objet complet, intérêt muséal, matière précieuse ou semi-précieuse...</i> <i>2) les ensembles clos et autres associations de mobilier formant des contextes de référence (mobilier d'une seule sépulture par exemple, mobilier d'une cave effondrée en place...). C'est le champ où s'exprime la prédominance de l'intérêt du contexte et du lot que constitue l'ensemble des objets mis au jour sur l'objet pris individuellement.</i> <i>Ce champ peut être renseigné en indiquant le code d'inventaire de l'UE désignant la sépulture, l'ensemble clos... concerné et/ou par du texte libre.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>
date_decouverte_objet-lot [date]	Date de la mise au jour de l'objet ou du lot (aaaa-mm-jj) si le terrain n'a pas fait l'objet d'une mutation de propriété à compter du 9 juillet 2016. Ce champ est indispensable s'il y a un changement identifié de propriétaire lors de l'intervention sur le terrain, ou pour les objets exceptionnels comme par exemple les objets en métal précieux ou complet. Il n'est pas à renseigner dans les autres cas.

13 Article R.546-6: « À l'issue de toute opération archéologique, le rapport d'opération et les données scientifiques sont remis au préfet de région par l'opérateur ou le titulaire de l'autorisation de l'opération programmée. Le rapport d'opération est remis dans le délai fixé par la convention prévue à l'article R.523-30 ou le contrat prévu à l'article R.523-44 dans le cas d'une opération d'archéologie préventive ou dans le délai fixé par le préfet de région dans les autres cas. »

14 Article R.546-4: « À l'issue de l'analyse et de l'exploitation des données scientifiques définies à l'article R.510-1, le responsable scientifique de l'opération préventive ou le titulaire de l'autorisation de l'opération programmée dirige la rédaction du rapport d'opération. Il dresse l'inventaire des données scientifiques et l'intègre au rapport d'opération. Il propose à l'État une liste des biens archéologiques mobiliers susceptibles de ne pas être sélectionnés en application de l'article L.546-2. Cette liste est intégrée à l'inventaire des données scientifiques. »

identifiant_parcelle [texte]	Pour les opérations terrestre ou subaquatique, identifiant de la parcelle dans laquelle l'objet ou le lot a été mis au jour. L'identifiant est constitué en séparant par le signe & (esperluette) la section cadastrale où se situe la parcelle et le numéro de la parcelle tel qu'il est donné par le cadastre comme indiqué dans la feuille "situation". Exemple: AZ & 128 Si l'opération a lieu sur plusieurs communes, il faut rajouter au début de l'identifiant de la parcelle, le code Insee de la commune en le séparant par le signe & (esperluette). Exemple: 58128 & AZ & 128 La référence à la parcelle peut se faire à partir du plan de géoréférencement de l'UE contenant l'objet, c'est-à-dire au moment de la phase d'étude et de rédaction du rapport. Dans le cas d'objet exceptionnel (vase en or, épée en bon état de conservation...) juridiquement sensible, le positionnement en plan de l'objet dans l'UE est indispensable pour déterminer la position de l'objet sans ambiguïté possible.
identifiant_contenant [texte]	Identifiant du contenant dans lequel se trouve l'objet ou le lot au moment du versement à l'État comme défini dans l'inventaire des contenants. Cet identifiant doit être unique dans l'opération tous types de vestiges confondus. Pour les lots répartis dans plusieurs contenants, lister ici tous les contenants concernés en les séparant par le signe & (esperluette).
lieu_de_conservation [texte]	Indication du lieu de conservation de l'objet ou du lot s'il n'est pas physiquement remis à l'État à la suite du rendu du rapport et du versement des données scientifiques de l'archéologie.
informations_complementaires_objet-lot [texte]	<i>Description plus complète de l'objet ou du lot selon l'avancement des études: forme, typologie, dimension, NMI, bord, panse..., localisation topographique (au moins X, Y) de l'objet et système de référence utilisé, remontage... ou autres informations importantes à connaître, comme par exemple les objets ou lots qui n'ont pas été lavés dans l'éventualité d'une possible analyse ultérieure.</i> <i>Champ pouvant regrouper les données de plusieurs champs de la base de données utilisée lors de l'opération sous la forme: nom du champ: donnée saisie dans le champ & nom du champ: donnée saisie dans le champ &...</i> <i>Dans le cas des remontages, les codes d'inventaire des objets remontant doivent être saisis à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette).</i> <i>Exemple: 062222_M1256 & 062222_M1259 &....</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

FEUILLE 6 INVENTAIRE DES VESTIGES ANTHROPOBIOLOGIQUES

NOM DE LA FEUILLE: VAB

Cette feuille liste tous les vestiges anthropobiologiques mis au jour lors de l'opération archéologique. Les vestiges anthropobiologiques sont classiquement inventoriés par unité d'enregistrement.

Une fiche de conservation de l'individu (fiche squelette éclaté ou cliché du patron) doit être réalisée pour chaque squelette. Cette fiche doit avoir une légende explicite et indiquer clairement le code d'inventaire du squelette. La réalisation d'une fiche de conservation de l'individu ne concerne pas les lots de restes. Les fiches doivent être inventoriées dans la documentation archéologique soit individuellement, soit en lots.

Le catalogue des tombes doit faire l'objet d'une ligne dans la feuille « documentation ».

Le champ « matiere » doit obligatoirement être renseigné par la donnée « organique » et le champ « classe » doit obligatoirement être renseigné par la donnée « vestiges anthropobiologiques ».

Il doit y avoir un seul squelette ou lot de restes par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
identifiant_VAB [texte]	identifiant du vestige anthropobiologique (squelette ou lot de restes) dans l'opération archéologique. L'identifiant peut être numérique ou alphanumérique. Associé au code d'OA_NAT placé en préfixe, il forme le code d'inventaire de la donnée. Le code d'inventaire du vestige anthropobiologique est structuré en insérant le signe _ (underscore) entre le code OA_NAT et l'identifiant. Généralement l'identifiant du VAB correspond à une UE. Dans ce cas, il s'agira de noter ici le code d'inventaire de l'UE comme défini dans la feuille UE.
code_UE [texte]	Code d'inventaire de l'UE désignant la sépulture d'où provient le squelette ou le lot de restes, défini dans la feuille UE.
code_objet-lot [texte]	Code d'inventaire de l'objet servant de contenant au squelette ou au lot de restes (vase, sarcophage...), défini dans la feuille "mobilier".
matiere [texte]	"organique".
classe [texte]	"vestiges anthropobiologiques".
determination_VAB [texte]	Identification du squelette ou du lot de restes en fonction des usages du responsable de l'opération préventive ou de l'archéo-anthropologue et de l'avancement des études. Exemples : – squelette d'individu adulte en connexion – lot d'ossements en dépôt secondaire – dépôt épars – squelette d'immature – incinération
nombre_element_VAB [texte]	Nombre d'os ou de fragments composant le squelette ou le lot au moment de la réalisation de l'inventaire (possible recollage...) pour les ossements en position secondaire ou les incinérations. Au moins l'un des champs "nombre_element" ou "poids" doit être renseigné.
poids_VAB [nombre]	Poids des ossements. Au moins l'un des champs "nombre_element" ou "poids" doit être renseigné.
unite_poids_VAB [texte]	Unité de poids dans laquelle est indiqué le poids des ossements. Selon les termes de vocabulaires obligatoires : kilogramme / gramme.
prelevement_VAB [texte]	Il s'agit ici d'indiquer pour le squelette ou le lot de restes ayant fait l'objet d'un ou de plusieurs prélèvements (pour analyse ADN ou isotopique par exemple), la nature du (des) prélèvement(s) et les objectifs visés que le prélèvement ait ou non fait l'objet d'une analyse pendant la durée de l'opération.
alerte_sanitaire_VAB [texte]	Ce champ permet d'indiquer la présence de tissus mous, phanères, cheveux... conservés s'il y a lieu ou si le squelette ou le lot de restes a été mis au jour en contexte pollué et/ou dans un contenant en plomb par exemple.

versement_VAB [texte]	Indique si le squelette ou le lot de restes fait partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État (article R.546-6 du code du patrimoine). – Valeur "oui": le squelette ou le lot fait partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "déjà remis": l'objet ou le lot de restes a déjà été remis à l'État à une date antérieure à la remise du rapport compte tenu de sa valeur exceptionnelle par exemple ou des conditions de conservation qui lui sont particulières. – Valeur "non conservé": le squelette ou le lot n'a pas été conservé à la suite de l'opération pour des raisons diverses (détruit lors d'une analyse...). Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "traitement": le squelette ou le lot est encore en cours de traitement. Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. – Valeur "disparu": le squelette ou le lot a disparu (vol, perte...). Il ne fait pas partie des données scientifiques de l'archéologie versées à l'État. Dans le cas d'un vol, le dépôt de plainte doit être transmis à la Drac-SRA ou au Drassm et intégré à la documentation archéologique de l'opération.
potentiel_etude_VAB [texte]	Il s'agit d'indiquer ici si, lors de la phase d'étude et de rédaction du rapport de l'opération, le squelette ou le lot de restes a fait l'objet d'une étude d'anthropologie biologique complète ainsi que d'une remise en contexte générale dans l'organisation et la répartition des restes osseux humains sur le site. Cela permettra à l'État d'identifier plus facilement les séries ou les éléments ostéologiques qu'il pourra mettre à la disposition de la communauté scientifique pour de nouvelles études. – Valeur "non": le squelette ou le lot a fait l'objet d'une étude d'anthropologie biologique complète ainsi que d'une remise en contexte générale dans l'organisation et la répartition des restes osseux humains sur le site lors de l'étude de phase d'étude et de rédaction du rapport de l'opération ou n'a pas d'intérêt scientifique (par exemple provenant d'un dépôt épars). – Valeur "oui": le squelette ou le lot de restes n'a pas fait l'objet d'une étude complète et peut faire l'objet de nouvelles études ou a un intérêt scientifique spécifique (pathologie, période chronologique...).
commentaire_potentiel_etude_VAB [texte]	<i>Zone de texte permettant d'explicitier le choix des vestiges anthropobiologiques identifiés dans le champ précédent.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire</i>
identifiant_contenant [texte]	Identifiant du contenant dans lequel se trouve le squelette ou le lot de restes au moment du versement à l'État comme défini dans l'inventaire des contenants. Cet identifiant doit être unique dans l'opération tous types de vestiges confondus. Pour les lots de restes répartis dans plusieurs contenants, lister ici tous les contenants concernés en les séparant par le signe & (esperluette).
lieu_de_conservation [texte]	Indication du lieu de conservation du squelette ou du lot de restes s'il n'est pas physiquement remis à l'État à la suite du rendu du rapport et du versement des données scientifiques de l'archéologie.
informations_complementaires_VAB [texte]	<i>Description plus complète du squelette ou du lot de restes selon l'avancement des études.</i> <i>Champ pouvant regrouper les données de plusieurs champs de la base de données utilisée lors de l'opération sous la forme : nom du champ : donnée saisie dans le champ & nom du champ : donnée saisie dans le champ &...</i> <i>Ce champ permet aussi de donner toute information importante à connaître sur le squelette ou le lot de restes et qui ne peut pas être saisie dans un autre champ, comme par exemple les restes qui n'ont pas été lavés dans l'éventualité d'une possible analyse ultérieure.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

FEUILLE 7 INVENTAIRE DES PRÉLÈVEMENTS VERSÉS À L'ÉTAT

NOM DE LA FEUILLE : prelevement

Cette feuille liste les prélèvements versés à l'État dans l'attente de leur étude complète.

Un prélèvement est l'acte de prélever une quantité N de sédiment ou une partie d'un objet à des fins d'études et qui se justifie d'un point de vue scientifique.

Si le prélèvement n'a pas été étudié lors de la phase d'étude et de rédaction du rapport, il pourra être versé à l'État après échange et validation dans le cadre du contrôle scientifique et technique. L'État pourra en effet conserver ce prélèvement le temps que les études soient menées. Pour cela, le projet d'étude scientifique devra déjà être connu et une date de validité devra être inscrite sur le contenant du prélèvement concerné.

À partir de cette date, l'État aura toute latitude pour jeter le prélèvement ou l'utiliser à d'autres usages.

Cependant l'État peut refuser le versement des prélèvements non étudiés même si un programme d'étude existe.

Il doit y avoir un seul prélèvement par ligne.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
identifiant_prelevement [texte]	Identifiant permettant de désigner de manière unique le prélèvement dans l'opération archéologique. L'identifiant peut être numérique ou alphanumérique. Associé au code d'OA_NAT placé en préfixe, il forme le code d'inventaire de la donnée. Le code d'inventaire du prélèvement est structuré en insérant le signe _ (underscore) entre le code de l'OA_NAT et l'identifiant. Exemples : 062222_PRE3 062222_Z5 062222_23P156
nature_prelevement [texte]	Nature du prélèvement. De quoi est constitué le prélèvement : charbon, sédiment, échantillons d'objets... Pour un prélèvement sur un objet ou un vestige anthropobiologique, il faut préciser : – le type du vestige sur lequel le prélèvement a été fait (tesson de céramique vaisselle ; ossement ; dent ; phanères ou tissus mous pour les restes momifiés...) ; – la localisation précise impliquée pour les objets complets ou les pièces anatomiques (tibia droit, pyramide pétreuse droite, incisive centrale, anse, fond...) ; – l'étendue ou la zone du prélèvement (tesson complet, fragment d'1 cm de la tige de la fibule, carottage fin, os complet, dent complète, surface articulaire supérieur du talus, fragment de diaphyse au niveau du tiers distal, zone pathologique...).

auteur_prelevement [texte]	Lorsque le prélèvement a été réalisé par un spécialiste de la matière ou du type d'étude envisagée ou par un conservateur-restaurateur, Nom & Prénom de la personne ayant effectuée le prélèvement. Exemple: Dupont & Robert
objectif_prelevement [texte]	Dans quel but le prélèvement a été effectué. Expliciter en quelques mots le protocole associé au prélèvement. Pour quel genre d'analyse ou d'étude a été fait ce prélèvement.
poids_volume_prelevement [nombre]	Poids, volume ou longueur (cas des carottes sédimentaires par exemple) du prélèvement.
unite_poids_volume_prelevement [texte]	Unité de poids, de volume ou de longueur dans laquelle est indiqué le poids, le volume ou la longueur du prélèvement. Selon les termes de vocabulaire obligatoires: kilogramme / gramme ou litre / centilitre / millilitre ou mètre / centimètre.
code_element_provenance [texte]	Code d'inventaire de l'UE de provenance, de l'objet, du lot, du squelette ou du lot des restes osseux sur lequel le prélèvement a été effectué défini dans la feuille correspondante. Si le prélèvement a été réalisé dans plusieurs UE, l'ensemble des codes d'inventaire des UE doit être listé en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple: 062222_US_15310 & 062222_US_15311 & 062222_US_15312
condition_preservation_prelevement [texte]	Condition de conservation du prélèvement après versement à l'État dans l'attente du lancement du projet de recherche: pièce sèche, milieu humide, pièce ou contenant réfrigéré, sans contrainte particulière...
date_validite_prelevement [date]	Date (aaaa-mm) à partir de laquelle l'État aura toute latitude pour jeter le prélèvement ou le destiner pour un autre usage. Cette date sera à déterminer entre le responsable scientifique de l'opération et l'État en fonction du projet d'étude scientifique qu'il est prévu de lancer sur ce prélèvement.
identifiant_contenant [texte]	Identifiant du ou des contenants dans le(s)quel(s) est stocké le prélèvement comme défini dans l'inventaire des contenants. S'il y a plusieurs contenants, séparer les numéros par le signe & (esperluette). Ce(s) numéro(s) doit être unique(s) dans l'opération tous types de vestiges confondus.
lieu_de_conservation [texte]	Indication du lieu de conservation si le prélèvement n'est pas physiquement remis à l'État à la suite du rendu du rapport et du versement des données scientifiques de l'archéologie.
informations_complementaires_prelevement [texte]	Description plus complète du prélèvement. Ce champ n'est pas obligatoire.

FEUILLE 8 INVENTAIRE DES TRAITEMENTS SUR LES VESTIGES (MOBILIERS, IMMOBILIERS MOBILISÉS ET ANTHROPOBIOLOGIQUES) ET SUR LES PRÉLÈVEMENTS VERSÉS À L'ÉTAT

NOM DE LA FEUILLE: traitement

Cette feuille permet de lister les traitements particuliers que les vestiges mobiliers, les vestiges immobiliers mobilisés, les vestiges anthropobiologiques ou les prélèvements versés à l'État ont subi lors de l'opération archéologique y compris les analyses et les études scientifiques spécifiques.

Un même vestige ou prélèvement peut apparaître plusieurs fois s'il a subi plusieurs traitements dissociés.

Traitements sur les vestiges

Il ne s'agit pas ici de détailler les traitements courants comme le lavage à l'eau, les remontages ponctuels pendant les études... **mais tous les traitements qui peuvent avoir un impact à la fois sur la conservation des éléments du patrimoine archéologique et sur les études futures** (utilisation de produits chimiques, analyses invasives...).

Les traitements à renseigner dans cette feuille sont les traitements spécifiques liés à la mise en état pour étude, à la conservation curative (consolidation, stabilisation...), au marquage, au lavage si celui-ci nécessite l'emploi de produits chimiques, au dessalage, aux analyses réalisées sur l'objet....

Il doit y avoir un seul type de traitement par ligne, sauf si certaines actions ont été effectuées dans un même lieu, par la même personne ou dans une continuité, comme par exemple des actes de conservation curative qui auront été effectués par un même prestataire.

Les traitements se suivent en continuité et permettent une traçabilité des actes menées sur les vestiges.

Traitements sur les prélèvements

Pour les prélèvements versés à l'État, il s'agit d'indiquer s'ils ont fait l'objet d'un traitement particulier avant leur versement comme une consolidation, une congélation...

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
code_element_traite [texte]	Code d'inventaire de l'objet ou le lot d'objet défini dans la feuille "mobilier", du squelette ou du lot de restes défini dans la feuille VAB ou du prélèvement défini dans la feuille "prélèvements" concerné par le traitement
type_traitement [texte]	Type de traitement que le vestige ou le prélèvement a subi depuis sa mise au jour : consolidation, stabilisation, analyses ayant un impact direct (destruction partielle...) ou indirect sur le vestige ou le prélèvement (rayons X...), marquage, radiographie... Selon les termes de vocabulaire proposés et pouvant être complétés : stabilisation / consolidation / analyse ADN / étude de pâte ou de pigment / marquage / radiographie / mise en état pour étude / remontage ... Tous les produits utilisés lors du traitement doivent être notés ainsi que leur concentration et toutes les informations pouvant être utiles aux interventions futures sur le vestige ou le prélèvement. Exemples : – lavage alcool; – marquage encre de Chine noire sur une couche de vernis; – nettoyage : polarisation cathodique (electrolyte : sulfate de sodium à 2%), protection : vernis résine acrylique (Paraloïd B44) en solution dans l'acétone, cire microcristalline dans le white-spirit; – nettoyage mécanique au scalpel, consolidation ponctuelle avec de la colle cyanoacrylate, collage avec de la colle cyanoacrylate
code_rapport [texte]	Code d'inventaire qui est donné, dans la feuille "documentation", au rapport lié au traitement effectué : étude spécialisée, datation, rapport conservation curative...

periode_traitement [date]	Dates (aaaa-mm-jj) du début et de la fin du traitement séparé par le signe & (esperluette). Cette information est importante pour les traitements de conservation curative, stabilisation... ou pour les études spécialisées comme les analyses C14, ADN... Si le traitement a eu lieu sur une seule journée, indiquer seulement la date du jour.
lieu_traitement [texte]	Lieu où a été effectué le traitement. Le lieu doit être identifié de manière unique: laboratoire XXX, laboratoire de datation de l'université de XXX... Cette information est importante pour les traitements de conservation curative, stabilisation... ou pour les études spécialisées comme les analyses C14, ADN...
nom_responsable_traitement [texte]	Nom & Prénom du responsable du traitement. <i>Exemple: Dupont & Robert</i> Cette information est importante pour les traitements de conservation curative, stabilisation... ou pour les études spécialisées comme les analyses C14, ADN... Ce champ n'est pas obligatoire.
identifiant_lie_au_traitement [texte]	S'il y a lieu, identifiant donné au vestige, au prélèvement ou au traitement par le responsable du traitement pour la durée de celui-ci. Cette information est importante pour les traitements de conservation curative, stabilisation... ou pour les études spécialisées comme les analyses C14, ADN... Ce champ n'est pas obligatoire
informations_complementaires _traitement [texte]	Description plus complète sur le traitement. Ce champ n'est pas obligatoire.

FEUILLE 9 INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION ARCHÉOLOGIQUE

NOM DE LA FEUILLE: documentation

Cette feuille liste toute la documentation archéologique qui a été créée lors de l'opération archéologique. Elle est classée par grandes catégories (article 2 de l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation): « document écrit alpha-numérique et base de données », « document graphique », « document photographique et audiovisuel », « moulage » ou « autre document ».

La documentation, qu'elle soit sur support traditionnel ou numérique, peut être inventoriée par lot cohérent et versée à l'État. Il est possible, par exemple, d'inventorier comme un lot toutes les fiches papier de conservation des vestiges anthropobiologiques ou mettre dans un dossier numérique toutes les photographies d'un même objet ou d'une même UE.

Nom du dossier Pour la documentation sur support numérique, le nom du dossier regroupant plusieurs fichiers ou d'un fichier informatique doit être le code d'inventaire du dossier ou du fichier, construit selon le principe suivant: code_OA_NAT_identifiant_documentation

Formats d'enregistrement

La documentation sur support numérique doit être enregistrée selon les formats d'interopérabilité d'archivage¹⁵ suivants :

Document écrit alpha-numérique et base de données

Catégories	Formats d'interopérabilité
Document écrit alpha-numérique	– PDF/A-1 ou PDF/A-2 – ODF (.odt, .ods, .odp...) – OOXML (.docx, .xlsx, .pptx... version suite office 2013 et suivantes) – DocBook (.xml) – CSV (.csv) – JSON
Base de données	– fichier normalisé de transmission des données scientifiques (structure présentée dans le chapitre IV de ce référentiel) – CSV avec séparateur (barre verticale) ou ODF (.ods), OOXML (.xlsx) – SIARD – JSON

Document graphique

Catégories	Formats d'interopérabilité
Plan, minute de terrain, dessin, relevé d'art rupestre	– PDF/A-1 ou PDF/A-2, avec vectorisation des textes – SVG (.svg) – PDF¹⁶
SIG	– PDF/A-1 ou PDF/A-2, avec vectorisation des textes – GeoPackage (.gpkg)
Ressources 3D	Trois types de documents sont à conserver : • Données d'origine non traitées (données brutes) – TIFF (pour les photographies) – JPEG avec compression minimale (pour les photographies) – PNG compressé sans perte, canal alpha – .txt (pour le nuage de points) – .e57 (pour le nuage de points) – .ply (pour le nuage de points et les polygones) – .obj (pour le maillage) – LAS (pour les données lidar) – Dicom avec visualisateur intégré (pour les données issues de la tomographie) • Géoréférencement (s'il n'est pas intégré dans les données brutes) – .txt (liste et coordonnées des points de géoréférencement) – .csv (liste et coordonnées des points de géoréférencement, encodage de type UTF8 et séparateur [barre verticale]) • Résultat final (s'il n'est pas intégré dans les données brutes) – PDF 3D – Modèle consultable sur navigateur internet: .ply

Document photographique et audiovisuel

Catégories	Formats d'interopérabilité
Document photographique	– TIFF – JPEG sans perte ou avec compression minimale – PNG compressé sans perte, canal alpha
Document audio	– FLAC (.flac, .oga) – WAVE non compressé
Document vidéo	– MIME (.mp4...)

¹⁵ Selon le référentiel général d'interopérabilité version 2.0 de la direction du numérique et du système d'information et de communication de l'État.

¹⁶ PDF construit à partir d'Illustrator qui permet de conserver les calques. Lors de l'enregistrement, les cases « conserver les fonctions d'édition d'Illustrator » et « créer des calques Acrobat d'après des calques de niveau supérieur » doivent être cochées.

Métadonnées Les métadonnées techniques intégrées dans les documents lors de leur conception (métadonnées de prises de vues pour les photographies par exemple) ne doivent pas être supprimées.

Supports non numériques Tous les originaux de la documentation qui ne seraient pas sur support numérique doivent être remis à l'État en même temps que les vestiges archéologiques et les prélèvements conservés auxquels ils doivent rester associés.

Il doit y avoir une ligne par document, lot de documents ou dossier numérique.

Liste et description des champs composant l'inventaire

code_OA_NAT [texte]	Code complet de l'opération archéologique (n° de la région + n° d'ordre dans la région) généré par la base de données de gestion des opérations archéologiques du ministère de la Culture. Ce code est défini par la Drac-SRA ou le Drassm avant le début de l'opération.
identifiant_documentation [texte]	Identifiant permettant de désigner de manière unique le document, le lot de documents ou le dossier numérique regroupant un lot cohérent de document dans l'opération archéologique. L'identifiant peut être numérique ou alphanumérique. Associé au code d'OA_NAT placé en préfixe, il forme le code d'inventaire de la donnée. Le code d'inventaire du document, du lot ou du dossier est structuré en insérant le signe _ (underscore) entre le code de l'OA_NAT et l'identifiant. Exemples: 062222_DA25 062222_Ph125 062222_32-45
titre_documentation [texte]	Titre court du document, du lot ou du dossier numérique.
categorie_documentation [texte]	Catégorie à laquelle appartient le document, le lot ou le dossier numérique. Selon les termes de vocabulaire obligatoires: document écrit alpha-numérique et base de données / document graphique / document photographique et audiovisuel / moulage / autre document.
type_documentation [texte]	Type(s) du document, du lot de document ou du dossier numérique inventorié. Si le document est composé de plusieurs types, mettre tous les types à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple: fiche d'objet & fiche de conservation par individu. Selon les termes de vocabulaire proposés et pouvant être complétés: carnet de fouille / rapport étude / fiche d'UE / fiche d'objet / fiche de conservation par individu / diagramme stratigraphique / carte / vue aérienne / plan topographique / liste de points topographiques / relevé de terrain / relevé d'art rupestre / dessin d'objet / radiographie / photographie de terrain / photographie redressée / photographie d'objet / orthophotographie / enregistrement audio / enregistrement vidéo / base de données / relevé des traces d'activités humaines et animales / empreinte ¹⁷ / tirage ¹⁸ / arraché de coupe / moule / nuage de points ¹⁹ / modèle 3D ²⁰ / prototypage ²¹ ...

.../...

17 Négatif.

18 Positif.

19 Nuage de points: points tridimensionnels obtenus à partir d'un scan 3D (triangulation, temps de vol, lumière structurée, décalage de phase). Les points obtenus contiennent les coordonnées xyz de l'objet numérisé et peuvent également contenir des informations de couleur ou luminance (niveaux de gris) plus ou moins important et précis selon la mise en œuvre, le type de matière et le type de scanner utilisé.

20 Modèle 3D: modèle constitué de polygones ou de courbes 3D créant un objet 3D surfacique ou volumique. Ce modèle peut être calculé et élaboré d'après un nuage de points, il peut également être réalisé en construction pure d'après des documents iconographiques 2D par logiciel de modeling 3D, et par modelage numérique 3D par système Haptique (retour d'effort).

21 Prototypage: restitution physique d'un élément d'après un fichier numérique 3D. Le prototypage peut se faire d'après usinage sur divers matériaux, par différentes techniques de solidification ou assemblage de matière en couche plus ou moins fine.

nature_support_documentation [texte]	Nature du (des) support(s) du document ou du lot. Selon les termes de vocabulaire proposés et pouvant être complétés : papier / papier millimétré / calque végétal / contre-calque / polyester / polyester millimétré / film polyane / négatif couleur / négatif n et b / diapositive / tirage / élastomère / plâtre / résine / numérique. Si le lot de document est composé de plusieurs supports, mettre tous les supports à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : papier millimétré & calque végétal & contre-calque & polyester & polyester millimétré
format_documentation [texte]	Format du document ou format du document le plus grand pour les lots, dimensions pour un tirage photographique ou dimension du tirage le plus grand pour les lots, ou extension(s) du fichier numérique individualisé ou des fichiers composant le dossier numérique. Exemples : – A3 – A4 – .pdf – .docx – .ods – .tif – .flac Si le dossier numérique est composé de plusieurs fichiers avec des extensions différentes, mettre toutes les extensions à la suite les unes des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : .tif & .ply & .txt & .pdf
auteur_documentation [texte]	Nom & Prénom de l'auteur ou des auteurs du document ayant participé à la création ou à la conception du document et étant par conséquent titulaire(s) des droits de propriété intellectuelle afférent au document. Si le document a plusieurs auteurs, mettre tous les couples "Nom & Prénom" à la suite les uns des autres en les séparant par le signe (barre verticale). Exemple : Dupont & Robert Durand & Geneviève Ce champ ne concerne que les documents enregistrés individuellement. Pour les lots ou les dossiers numériques, il serait opportun que cette information soit intégrée aux documents composant le lot ou le dossier numérique lui-même.
contributeur_documentation [texte]	Nom & Prénom du ou des autres intervenants dans la création/conception du document mais n'étant pas titulaire(s) des droits de propriété intellectuelle afférent au document. Séparer les couples "Nom & Prénom" par le signe (barre verticale). Exemple : Dupont & Robert Durand & Geneviève Ce champ ne concerne que les documents enregistrés individuellement. Pour les lots ou les dossiers numériques, il serait opportun que cette information soit intégrée aux documents composant le lot ou le dossier numérique lui-même.
editeur_documentation [texte]	Nom de l'institution ou des institutions de rattachement du ou des auteurs, séparé par le signe & (esperluette). Exemple : institution 1 & institution 2
date_realisation_documentation [texte]	Date (aaaa-mm-jj ou aaaa-mm) de finalisation du document ou de création du lot ou du dossier numérique.
description_legende_documentation [texte]	Description rapide du document ou légende du document qui l'accompagnera tout au long de son utilisation. Ce champ ne concerne que les documents enregistrés individuellement. Pour les lots ou les dossiers numériques, il serait opportun que cette information soit indiquée sur chacun des documents composant le lot ou le dossier numérique.
nombre_element_documentation [nombre]	Nombre d'éléments composant le document, le lot de documents ou le dossier numérique (nombre de fiches, nombre de pièce d'un moulage, nombre de fichiers numériques contenus dans le dossier ...) : de 1 à n.

code_element_associe [texte]	UE Lorsqu'un document individualisé représente une UE, il faut reporter ici le code d'inventaire de l'UE comme définie dans la feuille UE. Ce lien est, bien sûr, à opérer avec bon sens et recherche d'économie, c'est-à-dire lorsque c'est vraiment utile. Si plusieurs photographies numériques ont été prises pour une même UE, celles-ci peuvent être regroupées dans un dossier qui fera seul l'objet de l'inventaire. Les photographies à l'intérieur du dossier auront comme nom de fichier, le code d'inventaire du dossier suivi du signe _ (underscore) et d'un chiffre ou d'une lettre pour les individualiser. Dans le cas d'un plan général ou d'une photographie d'ensemble sur lequel sont représentées 300 UE, ce serait une dépense d'énergie sans utilité que de d'identifier ici les 300 UE. En revanche, pour le plan de détail de la structure concernée, la coupe qui rend précisément compte de l'unité considérée ou la photographie de détail de la structure concernée, l'indexation est indispensable. S'il y a plusieurs UE, celles-ci doivent être listées à la suite les uns des autres, séparées par le signe & (esperluette). Exemple : 062222_US_15310 & 062222_US_15311 & 062222_US_15312 Objet-lot Lorsqu'un document individualisé (dessins d'objet, photographies d'objet, radiographies ...) représente un objet ou un lot, il faut reporter ici le code d'inventaire de l'objet ou du lot défini dans la feuille "mobilier". Un objet représenté sur un relevé ou une photographie de terrain ne sera pas forcément à indexer ici, sauf si la photographie a été précisément prise pour présenter l'objet ou le lot dans son contexte de découverte. Si plusieurs photographies numériques ont été prises pour un même objet ou lot, celles-ci peuvent être regroupées dans un dossier qui fera seul l'objet de l'inventaire. Les photographies à l'intérieur du dossier auront comme nom de fichier le code d'inventaire du dossier suivi du signe _ et d'un chiffre ou d'une lettre pour les individualiser. S'il y a plusieurs objets ou lots, ceux-ci-ci doivent être listés à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : 062222_US1215L345 & 062222_US1215L346 & 062222_US1215L350 VAB Lorsqu'un document individualisé (photographies, radiographies, fiches de conservation par individu ...) représente un squelette ou un lot de restes, il faut reporter ici le code d'inventaire du squelette ou du lot de restes défini dans la feuille VAB. Un squelette ou un lot de restes représenté sur un relevé ou une photographie de terrain ne sera pas forcément à indexer ici sauf si la photographie a été précisément prise pour présenter le squelette ou le lot de restes dans son contexte de découverte. Si plusieurs photographies numériques ont été prises pour un même squelette ou lot de restes, celles-ci peuvent être regroupées dans un dossier qui fera seul l'objet de l'inventaire. Les photographies à l'intérieur du dossier auront comme nom de fichier, le code d'inventaire du dossier suivi du signe _ et d'un chiffre ou d'une lettre pour les individualiser. S'il y a plusieurs squelettes ou lots de restes, ceux-ci doivent être listés à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : 062222_SEP15310 & 062222_SEP15311 & 062222_SEP15312 Prélèvement Code d'inventaire du ou des prélèvement(s) versé(s) à l'État concernés par le document ou le dossier numérique. S'il y a plusieurs prélèvements, ceux-ci-ci doivent être listés à la suite les uns des autres en les séparant par le signe & (esperluette). Exemple : 062222_PRE23 & 062222_PRE24 & 062222_PRE25
---	--

.../...

identifiant_contenant [texte]	Identifiant du contenant dans lequel se trouve le document, le lot ou le dossier numérique comme défini dans l'inventaire des contenants ou code DOI ²² si le document numérique a été déposé sur un serveur accessible en ligne. Ce numéro doit être unique dans l'opération.
commentaire_moulage [texte]	Pour la catégorie "moulages" doivent apparaître dans ce champ les informations suivantes : – Nom & Prénom de la personne ou nom de l'institution qui est propriétaire du moulage, c'est-à-dire qui a les droits de reproduction ; – nombre de copies qui ont été faites de ce moulage ; – dimensions de l'emprise sous la forme Longueur x largeur x hauteur en cm ; – conditions de conservation qu'il est nécessaire d'appliquer pour assurer une conservation sur le long terme au moulage.
lieu_de_conservation [texte]	Pour les tirages et empreintes uniquement , indication du lieu de conservation s'ils ne sont pas physiquement remis à l'État à la suite du rendu du rapport et du versement des données scientifiques de l'archéologie.
informations_complementaires_documentation [texte]	<i>Informations complémentaires concernant le document.</i> <i>Ce champ n'est pas obligatoire.</i>

²² Le DOI (*Digital Object Identifier*) est une méthode standardisée pour l'identification permanente d'un objet électronique publié.

CHAPITRE V

Liste des champs normalisés des inventaires simplifiés de la troisième section du rapport d'opération

Ce chapitre liste les champs, repris de l'inventaire détaillé, qui doivent composer les inventaires simplifiés à insérer dans la troisième section du rapport (chapitre I-6) et à transmettre également à l'État sous forme d'un tableau comme précisé dans le chapitre III-2.

Au sein du rapport, les inventaires simplifiés doivent être regroupés par opération. Ils sont précédés d'un en-tête dont la composition est définie dans le chapitre I-6.

1 Inventaire des unités d'enregistrement de terrain

Nom de la feuille correspondante du tableau: UE

Cet inventaire est à ordonner par type d'UE.

- type_UE
- identifiant_UE
- nature_UE
- description_UE
- interpretation_UE
- Zsup_UE
- Zinf_UE
- chronologie_UE

2 Inventaire des relations entre unités d'enregistrement

Nom de la feuille correspondante du tableau: relation

- code_UE1
- type_relation_UE
- code_UE2

3 Inventaire des vestiges archéologiques mobiliers (artefacts et écofacts) et des vestiges archéologiques immobiliers mobilisés

Nom de la feuille correspondante du tableau: mobilier

- identifiant_objet-lot
- matiere

- classe
- determination_objet-lot
- chronologie_objet-lot
- nombre_element_objet-lot
- poids_objet-lot
- unite_poids_objet-lot
- etat_sanitaire_objet-lot
- alerte_sanitaire_objet-lot
- versement_objet-lot
- proposition_conservation_selective_objet-lot
- code_UE
- date_decouverte_objet-lot
- identifiant_parcelle
- identifiant_contenant

4 Inventaire des vestiges anthropobiologiques

Nom de la feuille correspondante du tableau: VAB

- identifiant_VAB
- code_UE
- determination_VAB
- nombre_element_VAB
- poids_VAB
- unite_poids_VAB
- prelevement_VAB
- alerte_sanitaire_VAB
- versement_VAB
- potentiel_etude_VAB
- identifiant_contenant

5 Inventaire des prélèvements versés à l'État

Nom de la feuille correspondante du tableau: prelevement

- identifiant_prelevement
- nature_prelevement
- objectif_prelevement
- poids_volume_prelevement
- unite_poids_volume_prelevement
- code_element_provenance
- condition_preservation_prelevement
- date_validite_prelevement
- identifiant_contenant

6 Inventaire de la documentation archéologique

Nom de la feuille correspondante du tableau: documentation

- identifiant_documentation
- titre_documentation

- type_documentation
 - nature_support_documentation
 - format_documentation
 - date_realisation_documentation
 - nombre_element_documentation
 - code_element_associe
 - identifiant_contenant
-

ANNEXE 1

Mentions d'information relatives au(x) propriétaire(s) du (des) terrain(s) sur lesquels a lieu une opération archéologique dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel

En tant que sous-traitant de l'État au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) comme défini au chapitre III, § 5, l'aménageur ou l'opérateur doit transmettre aux propriétaires fonciers, lors de la collecte, les mentions d'information suivantes :

Mentions d'information relatives au(x) propriétaire(s) du (des) terrain(s) sur lesquels a lieu une opération archéologique dans le cadre de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel

- Le ministère de la Culture, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le règlement du statut de propriété des vestiges archéologiques mis au jour au cours d'une opération archéologique afin de les restituer à leur propriétaire à l'issue de leur étude. Le traitement est fondé sur la mission d'intérêt public du ministère.

Les informations collectées sont obligatoires. Elles sont conservées le temps nécessaire à l'étude des vestiges archéologiques, soit sept ans, puis sont détruites. Ces données sont destinées uniquement au personnel habilité du ministère de la Culture pour les traiter dans l'exercice de leurs fonctions.

- Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation de vos données. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant.

Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent par courrier électronique à :
delegue-protection-donnees@culture.gouv.fr

ou en adressant un courrier à :
**Monsieur le Délégué à la protection des données
SAJI
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01**

en précisant vos coordonnées
et en justifiant de votre identité par tout moyen

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante :

**Cnil
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris cedex 07**

ANNEXE 2

Listes de termes de vocabulaire « matière » et « classe »

matière	classe	
organique	vestiges anthropobiologiques	Ossements humains isolés ou en connexion issus de contextes funéraires ou non et ce, quel que soit le traitement des restes osseux, tissus éventuellement momifiés, phanères résiduels (ongles...), cheveux et calcifications.
	travaillé	Tout objet travaillé (transformé) en matériau organique ainsi que les éléments préparés servant à sa fabrication : cuir, tissu, tabletterie, vannerie, cordage, bois (y compris de construction), os, lignite, corne, écaille, ivoire, ambre, pigment...
	non travaillé	Tout élément organique brut hors vestiges anthropobiologiques : ossements d'animaux (y compris les restes de boucherie...), bois de cervidé, coquillage, bois, matière végétale non ligneuse (graines...), lignite, corne, écaille, ivoire, ambre, résine, goudron...
	indéterminé	Tout élément organique indéterminable.
minéral	lithique	Tout ce qui a rapport à la taille et à l'industrie de l'outil en pierre (pièces minérales transformées ou non pour servir d'outils), pièces manufacturées et artisanales (meules, moules, vaisselle, éléments de parure) toutes périodes confondues.
	lapidaire	Tout matériau minéral intervenant dans la construction urbaine, domestique, militaire, religieuse, funéraire et artisanale : pierre taillée, moellons, dallage, ardoise, pierres sculptées, statues, sarcophages, stèles funéraires...
	autre	Autre élément provenant d'un minéral qui n'est ni du lithique ni du lapidaire : pierre ou galet (calcaire, schiste, grès...) portant décor, à usage indéterminé, pigment...
terre crue	architectural	Matériaux de construction en terre crue : brique crue, torchis, adobe, pisé...
	autre	Tout objet en terre crue qui n'est pas un matériel de construction : statuettes en terre crue, sceaux, indéterminé...
terre cuite	céramique	Toute la vaisselle céramique y compris les amphores, jarres, pots à mélasse, formes à sucre...
	architectural	Matériaux de construction en terre cuite : brique, tuile, carreau, canalisation, brique de colonne...
	autre	Tout ce qui n'est ni de la vaisselle, ni de la terre cuite architecturale : pesons, statuettes, jouets, jetons, éléments de parure, indéterminé...

matière	classe	
métal	monétaire	Monnaies, jetons à compter, poids monétaires, coins.
	ferreux	Tout élément en métal ferreux qui n'est pas du monétaire : pièces manufacturées et artisanales, déchets, scories...
	alliage cuivreux	Tout élément en métal à base de cuivre qui n'est pas du monétaire : pièces manufacturées et artisanales, déchets, scories...
	autre	Tout élément en métal non ferreux ni à base de cuivre qui n'est pas du monétaire : pièces manufacturées et artisanales, déchets, scories, indéterminé...
verrerie	vaisselle	Toute la vaisselle en verre.
	contenant	Tout contenant en verre employé au transport et par extension au service : bouteilles, bonbonnes, bocaux...
	architectural	Tout objet en verre lié à la construction : vitrage, vitrail...
	autre	Tout objet en verre autre : lissoirs, éléments de parure, pâte de verre, objets en verre utilisés dans le cadre de l'instrumentation scientifique ou médicale, indéterminé...
synthétique		Plastique, bakélite, caoutchouc, pigment...
autre	revêtement décoratif	Tous les revêtements décoratifs muraux, de sol ou de plafond qui ne sont ni en pierre ni en terre cuite : peinture murale, enduit technique peint, stuc, enduit à incrustation, mosaïque...
	architectural	Tout matériau de construction ou de second œuvre (joint regarni, joint d'étanchéité, joint de tuile, sol, enduit technique non peint...) qui n'est pas en pierre, bois, terre crue, terre cuite, métal ou verre : plâtre, mortier ou béton de chaux, ciment...
	autre	Tout ce qui n'entre pas dans les autres cases.
indéterminé		Tout ce qui n'a pas pu être identifié, qui est indéterminable.

ministère de la Culture
direction générale des patrimoines et de l'architecture
service du patrimoine
sous-direction de l'archéologie
182 rue Saint-Honoré — 75001 Paris